

Le 09 mars 2020
A Saint-Genis-Laval,

PROCES VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 FEVRIER 2020**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Christophe EVRAT, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

EXCUSÉS :

Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

ABSENTS :

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du point n°7), Yves GAVault, Olivier BROSSEAU, Serge BALTER

POUVOIRS :

Marie-Paule GAY à Yves DELAGOUTTE, Nicole CARTIGNY à Fabienne TIRTIAUX, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur COUALLIER, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M.le MAIRE - « Comme vous l'avez constaté, nous avons un nouveau conseiller municipal en la personne de Christophe EVRAT. C'est l'objet de la première délibération.

Quelques mots sur ce dernier Conseil de la mandature, car c'est toujours un moment d'émotion à la fin d'un travail que nous avons réalisé avec le cœur. C'est le dernier Conseil du mandat et je voudrais remercier chaleureusement tous les élus pour le temps consacré à leur ville. Il faut savoir qu'être élu c'est aussi prendre du temps sur ses loisirs, souvent sur sa famille et c'est un investissement citoyen, que l'on soit élu de la majorité ou de l'opposition.

Nous avons tenté les uns et les autres de faire au mieux. Cela mérite d'être noté, car nous essayons de travailler pour notre ville. J'aurai une pensée pour ceux qui souhaitent arrêter et pour qui c'est toujours un moment important.

Je voudrais aussi remercier les fidèles spectateurs des séances du Conseil Municipal. On sent que les élections approchent et qu'il y a plus de monde que d'habitude, mais quelques-uns sont fidèles et toutes les séances étant publiques, c'est bien que du monde y participe. Je les remercie. Je les remercie également pour leur courtoisie et leur respect des règles. C'est aussi agréable de voir qu'un Conseil Municipal peut se faire sans être interrompu de quelque façon que ce soit. Merci à vous tous. Madame PATAUD m'a demandé de dire un petit mot. »

S. PATAUD : « Merci. En ce dernier Conseil Municipal du mandat 2014-2020, je me permets de prendre la parole quelques minutes pour vous dire tout simplement au revoir. Car comme vous le savez sûrement, avec beaucoup de tristesse, j'ai dû quitter notre belle commune de Saint-Genis-Laval, berceau de mon enfance, pour emménager dans une autre contrée éloignée de notre beau clocher.

Mais c'est aussi pour dire merci à Ensemble pour Saint-Genis-Laval et pour ce travail pendant ces six années au service des Saint-Genois, je vous remercie très sincèrement de nous avoir fait confiance il y a six ans pour défendre leurs idées et leurs valeurs. Nous avons essayé de remplir nos missions d'élus avec Aurélien CALLIGARO et Jean-Philippe LACROIX, dans une opposition constructive, mais respectueuse. Effectivement, nous avons tenté de partager nos idées, manifesté nos positions, comme défendre l'école à quatre jours pour respecter au plus près le rythme de nos enfants. Nous savons tous que le conflit socio-cognitif est un élément moteur de l'apprentissage et c'est bien dans ce type de conflits que nous avons souhaité nous inscrire.

Je souhaite également remercier les Services toujours disponibles œuvrant pour satisfaire une remarquable qualité de travail.

Enfin, je souhaite remercier chacun de vous, auprès desquels j'ai beaucoup appris, pris plaisir à échanger, travailler en collaboration lors de nos Commissions ou Conseils d'administration.

Alors, tout simplement merci. Je vous souhaite une belle poursuite, qu'elle soit politique ou tout simplement sur le chemin de la vie. »

M. le MAIRE : « Merci Madame PATAUD. Vous avez eu raison de remercier les Services. Je le fais régulièrement lors des délibérations, car les élus s'appuient aussi sur des Services compétents à Saint-Genis-Laval. Nous pouvons avoir cette fierté d'avoir des agents aussi compétents et investis dans leurs missions et qui sont aussi, comme nous, au service de la population et c'est bien agréable de travailler dans ces conditions-là.

Je vous propose d'examiner la première délibération qui est l'installation d'un nouveau conseiller municipal en la personne de Monsieur Christophe EVRAT. »

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Installation d'un nouveau conseiller municipal Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Le conseil municipal ne comporte plus que 34 conseillers en exercice suite à la démission de Madame Karine GAUDINET-GUERIN le 10 décembre 2019, démission transmise au Préfet par courrier du 26 décembre 2019.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L270 du Code Électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à

remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est dans l'ordre : Madame Marie Claude BOURBOUL, puis Monsieur Gabriel REA, puis Madame Laurence CAVALLERO-HULOT, puis Monsieur Christophe EVRAT.

Considérant que Mesdames BOURBOUL et CAVALLERO-HULOT et Monsieur RÉA ont informé par écrit de leur indisponibilité, il convient de procéder à l'installation de Monsieur Christophe EVRAT en qualité de conseiller municipal.

Considérant que conformément à l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus généralement selon les dispositions de l'article R2121-4, les adjoints prennent rang après le Maire dans l'ordre de leur nomination et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Karine GAUDINET-GUERIN
- **PROCÉDER** à l'installation de Monsieur Christophe EVRAT
- À ce jour, le tableau se présente donc comme suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Monsieur	CRIMIER Roland	20/01/53	30/03/14	4018
Premier adjoint	Monsieur	GUOUGUENI Mohamed	03/02/67	30/03/14	4018
Deuxième adjoint	Monsieur	DARNE Christian	08/05/48	30/03/14	4018
Troisième adjointe	Madame	TIRTIAUX Fabienne	24/04/64	30/03/14	4018
Quatrième adjoint	Monsieur	DELAGOUTTE Yves	14/04/40	30/03/14	4018
Cinquième adjointe	Madame	BONTOUX Odette	19/09/41	30/03/14	4018
Sixième adjointe	Madame	JOBERT-FIORE Maryse	16/09/55	30/03/14	4018
Septième adjointe	Madame	JAGET Agnès	30/12/62	30/03/14	4018
Huitième adjoint	Monsieur	COUALLIER Guillaume	31/01/75	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	GAY Marie-Paule	26/06/47	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	CARTIGNY Nicole	16/04/48	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	ARNOUX Christian	30/07/49	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	BALTER Serge	09/08/49	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	VURPAS François	21/04/52	30/03/14	4018

Conseiller municipal	Monsieur	GUEDON Bernard	19/04/53	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	VIVES-MALATRAIT Bernadette	17/06/57	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	MONNET Michel	04/08/59	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	GAVault Yves	21/11/59	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	GODIGNON Christophe	29/09/60	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	DAUTREY Lucienne	22/01/61	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	ROTIVEL Pascale	09/05/61	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	PICHERIT Isabelle	29/04/63	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	JANAS Anne-Marie	11/09/66	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	MILLET Marylène	05/05/67	30/03/14	4018
Conseillère municipale	Madame	BROSSEAU Olivier	09/03/76	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	MASSON Philippe	28/08/82	30/03/14	4018
Conseiller municipal	Monsieur	LACROIX Jean-Philippe	25/02/71	30/03/14	1590
Conseillère municipale	Madame	PATAUD Stéphanie	30/09/77	30/04/14	1590
Conseiller municipal	Monsieur	CALLIGARO Aurélien	01/12/83	30/03/14	1590
Conseillère municipale	Madame	PIERONI Bernadette	09/10/53	30/03/14	1258
Conseiller municipal	Monsieur	CRUBELLIER Yves	01/02/72	30/03/14	1258
Conseiller municipal	Monsieur	MONNET Thierry	01/05/63	30/03/14	1257
Conseiller municipal	Monsieur	PEREYRON Gilles	18/11/54	28/01/16	1257
Conseiller municipal	Monsieur	BARD Pascal	21/09/58	09/01/18	1258
Conseiller municipal	Monsieur	EVRAT Christophe	09/04/62	10/12/19	4018

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Christophe EVRAT en qualité de conseiller municipal ;
- **PRENDRE ACTE** de la mise à jour du tableau du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

2/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

3/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu des Décisions 2020-001 à 2020-003

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2020-001	05/02/20	Décision d'ester en justice devant le Tribunal administratif de Lyon - Madame VILLE c/COMMUNE	Mme VILLE a déposé, le 20 février 2014, une demande de permis de construire en vue de l'édification d'un immeuble de quatre logements sur un terrain situé 14 rue des Martyrs à Saint-Genis-Laval refusée par la Commune. Malgré plusieurs saisines des tribunaux pour lesquelles la pétitionnaire a été déboutée, une nouvelle procédure a été déposée par Madame Ville le 29 mai 2019. A ce titre, la présente décision vise à défendre les intérêts de la Ville et à confier cette défense à Maître Vincent Lacroix, SELARL Itinéraires Avocats, 87 rue de Sèze, à Lyon.
2020-002	04/02/20	Marché n° 18/06 relatif à la rénovation intérieure du théâtre de La Mouche - prolongation de la garantie de parfait achèvement	La présente décision vise à prolonger la garantie de parfait achèvement concernant le marché n°18/06 (fauteuils de spectacle La Mouche). En effet, des malfaçons ont été observées sur des strapontins et il convient à la société titulaire du marché de réparer.

<u>NUMÉRO D'ORDRE</u>	<u>DATE</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJET</u>
2020-003	14/02/20	Décision d'ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel - Monsieur et Madame HARIAPETYAN c/ Commune -	Monsieur et Madame HARIAPETYAN font appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon du jugement du tribunal administratif de Lyon du 22 mai 2019 et de l'arrêté du Maire de Saint-Genis-Laval du 21 octobre 2017 qui les mettaient en demeure de remettre leur chien aux agents de la police municipale suite à des faits de morsure. La présente décision vise donc à ce que les intérêts de la Ville soient défendus jusqu'à l'intervention du jugement.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

4/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salles communales et mise à disposition de moyens

Rapporteur : Madame Lucienne DAUTREY

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2144-3, le conseil municipal a déjà délibéré sur le principe de mise à disposition des salles municipales en période électorale et préélectorale afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs.

Toutefois, vu les évolutions réglementaires, certaines précisions sont apportées à la précédente délibération sur les points suivants :

- scrutins concernés : préciser explicitement que tous scrutins politiques définis par les textes et scrutins associés tels « primaires » sont concernés.
- salles concernées : 3 salles peuvent être mises à disposition pour le 1^{er} tour d'un scrutin et une pour le 2^{ème} tour, Saliste et PSP restant installées en configuration de bureau de vote.
- Nombre et durée de la mise à disposition : au total un maximum de 3 utilisations gratuites pour le 1^{er} tour et une maximum pour le 2nd tour, la durée étant celle d'une réunion publique soit 4 heures maximum.
- période concernée : 6 mois précédant les élections concernées et aucune mise à disposition à compter de la veille de scrutin.
- mise à disposition de matériel : à titre gratuit l'équipement classique de la salle en sonorisation, vidéoprojecteur, tables et chaises, la mise en place et le rangement relevant du bénéficiaire, et toute autre livraison, installation particulière, gardiennage étant aux frais du bénéficiaire.
- bénéficiaires : inchangé, pour rappel : candidats déclarés, ou liste ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **COMPLÉTER** la précédente délibération 12.2016.062 sur la mise à disposition des salles municipales en période électorale et préélectorale.

- **DIRE** que les scrutins concernés sont tous scrutins politiques définis par les textes tels qu'euroélectorales, présidentielles, législatives, départementales, métropolitaines, municipales... et scrutins associés tels « primaires ».

- **PRÉCISER** que pour un scrutin à un tour, les salles : Saliste, Salle des Collonges (PSP) et Salle d'Assemblée sont concernées avec un maximum total de 3 utilisations à titre gratuite ; et que

pour un scrutin à 2 tours, les conditions d'un scrutin à 1 tour sont complétées d'une mise à disposition gratuite possible de la salle d'Assemblée. La durée de mise à disposition gratuite étant de 4 heures maximum.

- **PRÉCISER** que ces règles s'appliquent pendant une période de 6 mois précédant les élections concernées, mais que ces salles ne pourront en aucun cas être mises à disposition à compter de la veille de scrutin.

- **PRÉCISER** que les salles concernées sont mises à disposition gratuitement avec le matériel dont elles sont équipées ; qu'il appartient aux bénéficiaires de procéder à la mise en place et rangement du matériel et du mobilier utilisé lors de la réunion. Et que toute autre livraison, installation particulière, gardiennage ou surveillance nécessitée notamment par la catégorie ERP de l'établissement reste au frais du bénéficiaire.

- **RAPPELER** que la mise à disposition est consentie aux candidats déclarés, ou liste ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral.

Y. CRUBELLIER : « Une petite précision surtout pour le second tour. Il n'y a pas de souci pour le premier tour. Je m'interroge : aujourd'hui, apparemment, il y aurait cinq listes déclarées, sauf ceux qui ne les ont pas encore déposées. Pour le second tour, la campagne électorale aura à déposer ses listes le mardi précédent. Il restera le mercredi, le jeudi et le vendredi pour avoir une seule salle. Il y aura des malheureux. Il y aura un problème, à moins que l'on fasse des salles. Je comprends que les deux autres salles aient des bureaux de vote et une organisation des électeurs. Dans le Mixcube, n'y avait-il pas une possibilité d'avoir une salle ? Je me pose quand même la question pour cette organisation. »

M. le MAIRE : « En général, il n'y a pas beaucoup de réunions entre les deux tours. S'il devait y en avoir, on trouvera une solution, telle que vous l'avez évoquée, et on s'adaptera. On fera une délibération ensuite. Quand je dis « vous » c'est un « vous » collectif.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

5/ HANDICAP

Rapport annuel 2019 de la Commission Communale d'Accessibilité

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 25 novembre 2019.

Le rapport de la commission doit être ensuite présenté au Conseil Municipal, objet de la présente délibération.

Ce dernier dresse un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune.

Il met en exergue l'accessibilité des bâtiments communaux conformément à l'Adap.

A ce titre on notera que 2020-2021 constitue la période à mi parcours de cet agenda et qu'un point de situation « bilan à mi parcours » doit être réalisé.

Concernant les bâtiments privés du territoire, plus d'une cinquantaine d'ERP ont réalisés des travaux de mise en accessibilité.

Un état des lieux est également dressé concernant le parc d'habitat. Cet état est partiel puisqu'il ne concerne que le parc des bailleurs conventionnés et l'actualisation reste soumise aux données transmises par ces derniers.

Concernant l'accessibilité des transports, en 2019, sur la S9 a été créé un accès supplémentaire lié à une remarque de la précédente commission communale d'accessibilité.

Les membres de la commission ont également noté un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap pour la commune (6,43%) supérieur à la réglementation exigée à 6 %.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2019 de la Commission Communale d'Accessibilité.

M. le MAIRE : « *Merci, Madame ROTIVEL. La Ville s'est engagée sur 9 ans pour un montant de travaux de près de 2 M€. Effectivement, nous souhaitons poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble de nos bâtiments. Nous avons déjà fait beaucoup de choses. Par exemple, un ascenseur a été installé à l'école pour les personnes en situation de handicap. Le montant est exactement de 1 752 000 €* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

6/ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Principe de convention Ville/opérateur pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des équipements communaux compatibles

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Dans le cadre de l'accompagnement de la transition énergétique et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la consommation et production d'énergie propre constituent un engagement de la commune. En effet, l'axe 5 du PCAET « Notre territoire en lien avec ses ressources » prévoit d'étudier les possibilités d'installation de toitures végétalisées et/ou de panneaux solaires.

Néanmoins, les entreprises ou associations susceptibles de s'implanter sur les toitures du domaine public communal ont des conditions d'aménagement concernant le photovoltaïque très spécifiques notamment des conditions de surface, d'orientation, d'accessibilité...

Dans le cadre de la rénovation des toitures de ses équipements, la Ville s'interroge systématiquement sur la pertinence d'installation de tel dispositif. Aussi, cette question a-t-elle été posée lors de la rénovation du toit de la médiathèque B612 et ce dernier offre des conditions optimales pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur une superficie d'environ 200m².

Dès lors, il est proposé d'établir, conformément à la réglementation, une convention type « d'occupation du Domaine Public temporaire » pour fixer notamment les conditions de durée, de redevance, d'entretien, de travaux et d'exploitation entre la Ville et la structure porteuse de ce type de dispositif et particulièrement pour l'opération B612.

La durée de conventionnement s'établit en général autour de 20 à 25 ans ; la redevance est actualisée, mais reste symbolique (discutée en fonction du prix de rachat par ENEDIS et s'établit généralement autour de 6€ par an et par kWc installé), la Ville n'intervenant aucunement dans le financement des aménagements nécessaires à ce dispositif. Toutefois, la Ville souhaite avoir accès aux données de production et disposer d'un rapport annuel d'exploitation.

Les conditions d'entretien et de travaux explicitent notamment que l'opérateur prend à sa charge l'entretien de ses équipements, qu'il s'engage à assurer les réparations résultant de son fait et qu'il ne peut apporter de modification sans l'accord express et écrit de la Ville. De même les conditions d'accès à l'immeuble sont précisées

Enfin, la convention mentionne les dispositions classiques telles : celles liées aux obligations d'assurances, d'incessibilité des droits, à la résiliation des parties, la fin de convention, les recours et réclamations, l'attribution de juridiction,

En conséquence, au vu de ces éléments,

Vu la loi n° 2015-992 de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2019-4006 du 16 décembre 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial - horizon 2030 - de la Métropole de Lyon ; et la délibération du Conseil municipal n° 12.2019.072 du 10 décembre 2019 approuvant l'adhésion de la Ville au Plan Climat Air Énergie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe de convention d'occupation temporaire du Domaine Public concernant les toitures des équipements communaux dans le cadre du PCAET,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public dans les conditions exprimées ci avant et en lien avec le PCAET ainsi que tout document s'y afférent.

Y. CRUBELLIER : « Si je comprends bien cette délibération est une convention que la mairie va passer avec une société qui va installer des panneaux photovoltaïques. Très bien, on peut en effet avoir une indépendance énergétique en France et se poser des questions puisque la demande en électricité devient de plus en plus importante. Il faut pouvoir produire de l'électricité par des moyens qui sont des sources de chaleur, de l'eau, du vent, etc.

Mais je suis étonné que dans cette délibération il n'y ait pas un rapport précis, sur la réalité de ce que cela va générer. D'où viennent ces panneaux photovoltaïques ? Combien vont-ils produire l'électricité ? Au bout de la convention de 20 à 25 ans, qui sera en charge de démonter ces panneaux ? Comment seront retraités les panneaux ?

Il est dommage avant de passer une convention que l'on n'ait pas eu un dossier détaillé sur les gains, les inconvénients et les avantages, etc. Je rappelle quand même qu'il y a quelques jours au Sénat, un expert énergétique, Monsieur JANCOVICI, a monté une vidéo que vous pouvez retrouver sur Internet, sur Youtube, qui explique qu'il faut faire attention à ces panneaux voltaïques, qui ne sont pas forcément zéro CO2 par rapport à l'emplacement sur nos régions, etc., qui ne sont pas ensoleillées à 100 %. Il faut être prudent.

Je rappelle, par exemple, les éoliennes. Aujourd'hui, on voit des implantations d'éoliennes partout. En effet, c'est une bonne rentabilité pour ceux qui prêtent aujourd'hui leur terrain. Ce sont souvent pour les agriculteurs une nouvelle source de revenus, puisque malheureusement ils ne vivent plus de leur travail. Cela leur permet de mettre un peu de beurre dans les épinards. Il faut savoir, dans ce contrat d'éolienne, que le démantèlement de l'éolienne est à la charge du propriétaire du terrain. La plupart des personnes ne le savent pas trop. Idem, par exemple, si l'agriculteur n'a pas prévu le coût du démantèlement, il va se retrouver dans « le baba » et l'État prévient aussi que si la personne qui est propriétaire de ce terrain ne fait pas le démantèlement, l'État le fera et la facture sera envoyée directement au propriétaire. Là aussi, j'aurais aimé avoir une étude plus détaillée de spécialiste dans ce genre d'installation. Il sera intéressant de rendre cela au public et aux Saint-Geinois. »

T. MONNET : « Monsieur Gilles PEREYRON, qui est absent, a rédigé pour ce soir une intervention pour cette délibération, que je vais donc vous lire :

Cette convention a pour but de permettre à un opérateur de produire de l'électricité et de la revendre à EDF et cela dans le cadre d'une obligation d'achat par EDF financée par une taxe payée par tous les usagers sur leur consommation électrique. C'est la CSPE (Contribution Service Public de l'Electricité) créée en 2002, dans le cadre de la déréglementation et de la privatisation du secteur de l'électricité.

En 2020, l'estimation de cette CSPE par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) est de 8,4 Md€, en hausse de 1,75 % par rapport à 2019 et de 11 % par rapport à 2018.

Depuis sa création en 2002, cette taxe avait déjà augmenté de 650 % en 16 ans.

Si 33 % de cet CSPE finance le rachat d'électricité issue du photovoltaïque et 65 % de celle produite par les EnR (Énergies Renouvelables), moins de 5 % financent des tarifs sociaux, chèques énergie, pour les familles en situation de pauvreté, lesquelles payent aussi la CSPE sur leur facture.

Aujourd'hui, le montant de la CSPE est en moyenne de 100 € par an et par ménage. Pour rappel l'électricité est taxée aux alentours de 37 % contre environ 25 % pour le fioul et seulement 20 % pour le gaz naturel.

Aujourd'hui, si dans le monde, en Europe, le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre est la production d'électricité, il n'en est pas de même pour la France, qui émet en moyenne 60 g de CO2 par kilowattheure produit alors que dans le même temps l'Allemagne ou le Danemark en sont à 400 g et que la moyenne européenne est de 330 g de CO2 par kilowattheure. La moyenne européenne est à 330 g et nous à 60 g.

Dès lors, les politiques de rachat et de financiarisation de l'électricité, notamment du photovoltaïque en France, ont-elles permis de faire baisser les émissions de CO2 par kilowattheure produit ? Avec toutes les nuances de rigueur globalement la réponse est non. D'après l'ADEME (Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie) les émissions de CO2 par moyen de production et par kilowattheure en France sont de manière décroissante, pour une centrale thermique au charbon de 1 030 g, au fioul de 730 g, au gaz de 418 g, pour la biomasse entre 200 g et 450 g, le photovoltaïque émet 55 g de CO2 par kilowattheure, la géothermie 45 g, l'éolien 7 g, le nucléaire et l'hydraulique 6 g.

Pour le GIEC, qui est le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, au niveau mondial, le photovoltaïque émet 50 g de CO2 par kilowattheure. Pour l'ADEME, celui-ci émet en France 55 g par kilowattheure.

Par conséquent, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre d'origine électrique, il faudrait que le photovoltaïque remplace un moyen de production plus émetteur de CO2 comme les centrales fossiles, charbon, fioul ou gaz, ce qui n'est pas vraiment le cas pour la France. Dès lors, si le photovoltaïque remplace au mieux la production des centrales nucléaires ou hydrauliques, qui n'émettent que 6 g de CO2 par kilowattheure, nous ne bénéficions d'aucun gain sur les émissions de CO2.

Intéressons-nous pour cela au site du RTE (Réseau Transport Electricité), qui donne la production et l'émission de CO2 par jour et par heure en France. Vous pouvez consulter le site sur Internet, qui est très intéressant. Vous pouvez à toutes heures du jour et de la nuit voir quel est le type de production utilisé à l'échelle nationale.

Gilles a pris deux exemples. Le vendredi 17 janvier, jour de grande froidure, et le 25 juillet 2019, jour le plus chaud de l'année. Pour le premier jour, à 13 heures, le photovoltaïque a produit 1 600 mégawatts, le nucléaire 50 200 mégawatts et l'hydraulique 10 600 mégawatts, soit à 13 heures une moyenne de 49 g d'émissions de CO2 par kilowattheure avec très peu de photovoltaïque.

À 0 heure 45, le même jour, le photovoltaïque a produit 0 mégawatt parce qu'il n'y avait plus de soleil, le nucléaire 49 400 mégawatts et l'hydraulique 72 600 mégawatts. Les émissions de CO2 étaient alors de 35 g par kilowattheure, donc inférieures.

Le 25 juillet, la journée la plus chaude de l'année, à 14 heures 30, le photovoltaïque a produit 6 000 mégawatts, le nucléaire 35 400 mégawatts, l'hydraulique 5 500 mégawatts. Les émissions de CO2 étaient de 60 g par kilowattheure.

Le photovoltaïque a produit que 383 mégawatts (relativement), le nucléaire 35 800 mégawatts, l'hydraulique 8 200 mégawatts. Les émissions de CO2 étaient de 55 g par kilowattheure. La biomasse a quant à elle produit autour de 800 mégawatts, mais émet entre 200 g et 450 g de CO2 par kilowattheure.

C'est un peu complexe, mais par conséquent l'impact du photovoltaïque sur la baisse des gaz à effet de serre n'est donc pas avantageux, voire l'inverse, puisque comme nous l'avons vu au travers de ces deux exemples, plus le photovoltaïque est sollicité, plus le taux d'émission en CO2 est important. C'est une dure réalité. On a donc un certain nombre d'a priori sur le fait que le photovoltaïque peut générer moins d'émissions de CO2, ce qui n'est pas vraiment le cas par rapport à d'autres énergies qui restituent moins de CO2.

La financiarisation et la déréglementation de l'électricité n'a donc pas contribué à baisser les émissions de CO2, mais ont contribué à l'augmentation de la précarité énergétique pour plus de 12 millions de personnes, soit une personne sur cinq en France. Tout cela se faisant bien évidemment au nom de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique avec comme objectif la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre.

Doit-on contribuer par nos choix à amplifier la déréglementation du service public de l'électricité et la financiarisation de ce secteur ? Peut-on contribuer à l'augmentation de cette

taxe et mettre plus de familles en précarité énergétique ? Pour notre part, la réponse est non.

Dans le cadre -et c'est sa conclusion- d'un vrai service public des énergies, plus besoin de production privée et donc plus besoin de taxes pour financer les énergies renouvelables et alors oui, dans ce cadre-là tous les moyens de production pas carbone, dont le photovoltaïque, peuvent jouer leur rôle au sein d'un mix énergétique, afin de répondre aux enjeux de l'accès à l'énergie pour tous et de lutter contre le réchauffement climatique.

Voici ce que devrait porter notre commune dans l'intérêt du plus grand nombre et non dans l'intérêt financier de quelques-uns.

Nous voterons donc contre cette délibération. Merci. »

M. JOBERT-FIORE : « Je voudrais apporter quelques éléments de réponse à Monsieur CRUBELLIER. Les entreprises ou associations qui installent sur les toitures les panneaux photovoltaïques sont très peu nombreuses. C'est assez particulier. Elles n'en installent que sur les toits qui sont fortement ensoleillés. C'est le cas pour le B612.

Ensuite, le conventionnement s'établit en général autour de 20 à 25 ans, comme vous l'avez dit. La redevance qui nous est réglée par l'association est d'environ six euros par an par kilowatt-crête. La production des panneaux photovoltaïques s'exprime en kilowatt-crête. Le toit du B612 produira environ 35 kilowatt-crête.

Voilà la précision que je voulais apporter. »

M. le MAIRE : « Quelques éléments complémentaires, Monsieur CRUBELLIER et Monsieur MONNET. D'abord, on passe une convention avec une association appelée 1, 2, 3 Soleil. J'entends beaucoup parler de participation citoyenne. Il faut effectivement que les citoyens s'emparent de la transition énergétique. C'est le cas de cette association puisque ce sont des citoyens qui se sont engagés, qui investissent et qui ont un retour sur investissement un peu supérieur à la Caisse d'Épargne mais pas bien plus. C'est plutôt intéressant de faire participer des citoyens à la transition énergétique et à cette dimension d'énergie renouvelable.

Je rappelle aussi que d'autres communes l'ont fait. Je suis également représentant de 1, 2, 3 Soleil, qui est soutenue par la métropole très majoritairement par l'ensemble des élus. Il y a eu d'autres expériences sur des communes et rassurez-vous, car les résultats d'ensoleillement sont supérieurs à ceux prévus initialement. On est plutôt dans une bonne situation.

Monsieur MONNET, vous le savez, je suis chargé de la transition énergétique à la Métropole de Lyon. J'entends bien votre vote contre, mais on a voté à l'unanimité tous groupes politiques confondus, de la gauche, à l'extrême gauche, à la droite. On a voté le Schéma directeur des énergies, qui a multiplié par 10 la production de photovoltaïque sur l'agglomération lyonnaise. Il y a eu un consensus sur le sujet avec quelques remarques effectivement par rapport au traitement des panneaux, etc. Les choses ne sont pas tout à fait en pointe à ce niveau-là bien que l'on commence à travailler sur des panneaux photovoltaïques sans fer rare, ce qui est plutôt une évolution positive.

Effectivement, à la métropole, tous les groupes politiques, de toutes sensibilités, ont voté pour que nous puissions être localement producteurs d'énergie. Les choses ont changé. On fait bien de la méthanisation au niveau des stations d'épuration. On fait du gaz vert dans le réseau de GRDF.

Dans notre marché de chauffage, on a fléchi 10 % d'achat de gaz vert pour développer le biogaz. On est effectivement engagé. Le SDE est fait avec un tas d'experts afin de participation, d'acteurs de l'énergie. C'est une décision que nous avons prise en toute connaissance de cause.

On est dans cette dynamique de créer de l'énergie à partir du solaire et du vent. Quand on entend tous les inconvénients, je ne sais pas ce qu'il va nous rester, peut-être même pas le feu de bois parce qu'il crée des particules fines. Au moins avec le photovoltaïque solaire on n'a pas de particules fines. On peut capter aussi le CO2 en augmentant la biomasse. Ce sont des choses qui peuvent se perdre.

On voit bien que l'on est dans cette dynamique de production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, ce sont les panneaux photovoltaïques. Demain, je ne sais pas. Nous sommes sur un territoire qui propose de nombreuses sources d'énergie nouvelles, comme l'hydrogène. La CNR y travaille avec ENEDIS avec de l'électricité. Aujourd'hui, on n'est pas au grand soir

écologique. On est en transition énergétique. On essaie, les uns et les autres d'avancer avec une production d'énergie renouvelable. On cite souvent l'Allemagne comme exemple, mais ils ont encore des centrales à charbon. Vous l'avez d'ailleurs très bien relevé. On est plutôt bon élève dans ce secteur. Il n'y a pas de solution parfaite aujourd'hui. Néanmoins, pour notre économie et pour assurer les solidarités dont vous parlez, on a besoin de produire de l'énergie à la fois localement et avec un prix relativement bas, qui permet d'assurer les solidarités que vous mentionnez et sur lesquelles je suis très attentif parce que quand on isole des bâtiments, on lutte contre une partie de la précarité, car les gens dépensent moins pour se chauffer.

Voilà quelques éléments de réflexion. Aujourd'hui, il n'y a pas de solution miracle. On n'est pas au grand soir écologique, mais en transition énergétique. On essaie de faire au mieux. C'est l'engagement que la Métropole a pris. Il n'y a pas que la Métropole. On a le Schéma directeur des énergies, qui est plutôt une première en France. Néanmoins, j'ai pu voir à Bruxelles avec des villes européennes que l'on s'engageait quand même sur cette direction-là.

Je rappellerai, par exemple, que JTEKT est en train de s'équiper de 30 000 m² de photovoltaïque. Il y a également un grand parking de voitures neuves -j'espère qu'il ne s'agit pas de voitures diesel- qui est couvert par des panneaux photovoltaïques, dont la moitié provient d'une production française à Toulouse. Pour répondre à Monsieur CRUBELLIER, l'entreprise a une filiale au Mexique. C'est aussi une entreprise française qui emploie des personnes à Toulouse pour fabriquer des photovoltaïques qui ne viennent pas tous de Chine

Vous aviez émis cette remarque et on a aussi de la production française dans ce domaine qui, certes, est à développer, car on peut aussi avoir de la croissance verte. Je sais que quand on parle de croissance c'est parfois un gros mot, néanmoins, il y a de la croissance verte dans la sylviculture, dans le photovoltaïque et dans d'autres secteurs.

T. MONNET : « En fait Gilles PEREYRON et moi-même ne sommes pas opposés au principe du photovoltaïque. C'est vrai que c'est une intervention un peu ardue. Je l'avoue.

En fait, il n'est pas contre l'utilisation et la mise en place de panneaux photovoltaïques, mais c'est plus sur le fond. C'est le fait effectivement qu'il y ait des taxes qui sont payées par chacun d'entre nous pour qu'EDF rachète cette électricité. En fait, aujourd'hui, il y a une privatisation et une financiarisation d'EDF, qui fait que plus cette taxe est élevée plus un certain nombre de personnes s'accapare cet argent. Sur le fond, il voulait retrouver un service public de l'énergie dans lequel finalement cette taxe n'existe pas et qu'EDF puisse mettre en place et aider l'ensemble des habitants des communes à pouvoir développer ce type d'énergie renouvelable. C'est essentiellement là-dessus. Il rappelle à la fin que dans le cadre d'un mix énergétique on a besoin de tous les moyens de production d'énergie renouvelable. C'est sur le fond qu'il critiquait, mais pas tant sur la forme. »

M. le MAIRE : « L'investissement des citoyens dans le photovoltaïque est un engagement qu'il est intéressant d'avoir même si vous contestez la fiscalité ou l'organisation des taxes. Sur Corbas, ce qui a été fait chez JTEKT ou à la centrale solaire sur le grand parking équivaut à la consommation de la ville de Corbas. On voit bien qu'il y a localement des productions d'énergie possibles, que l'on n'a pas à transporter, etc. C'est plutôt positif. Là c'est pareil, il y a eu des ouvertures à une participation et un investissement citoyen pour 30 % du montant de l'investissement, qui se chiffre à plusieurs dizaines de millions.

C. GODIGNON : « Une précision à l'attention de Monsieur CRUBELLIER. Vous avez cité Monsieur Jean-Marc JANCOVICI, que j'ai eu l'occasion d'écouter à plusieurs reprises. Pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est un expert en évolution climatologie et c'est aussi quelqu'un qui a une vision très négative au regard du futur. À partir de là, il faut faire attention dans l'argumentation donnée sur ce genre de position. Je ne dis pas qu'il a tort, mais il faut avoir un peu de réserve sur des personnes qui ont une vision extrême du futur. »

Y. CRUBELLIER : « C'est quand même une personne qui a été reçue devant les sénateurs et qui a été questionnée, etc. L'entretien est aussi intéressant. Ce sont des questions que l'on a le droit de se poser. Il dit qu'il faut peut-être étudier de notre côté que ce n'est pas tout rose, etc.

Nous ne sommes pas contre les photovoltaïques, mais simplement pour une délibération dans laquelle il n'y a pas de contrat avec une convention. Certes, je vous remercie pour les éléments que vous m'avez apportés en plus, mais on aurait pu les avoir en Commission.

Cette association 1, 2, 3 reçoit souvent des subventions et elle fonctionne. C'est très bien, mais je suis aussi sceptique sur ce genre d'associations qui reçoivent des subventions françaises, européennes, métropolitaines, etc., et qui vont nous vendre ou nous imposer par une belle convention les photovoltaïques et dans trois ans elle aura disparu et que ferons-nous de tout cela ? Nous en avons l'expérience avec les Paniers de la Ville, que l'on a largement financée, mais dont le modèle économique n'était pas bon et qui a déposé son bilan. C'est autre chose, mais on s'abstiendra sur cette proposition parce qu'il manque des éléments juridiques, des conventions, etc., pour éclairer notre vote, qui aurait pu être totalement défavorable ou pas. »

M. le MAIRE : « *Je reviendrai sur l'objet de la délibération. Il s'agit simplement d'adopter un principe de convention ville/opérateur et de pouvoir mettre à disposition du domaine public et installer un projet qui reste à mûrir. Un certain nombre d'éléments nous ont été donnés en Commission. C'est ce que l'on me dit. Je crois qu'il y a une personne de chez vous à la Commission : Monsieur BARD. »*

Y. CRUBELLIER : « *Il n'y a rien dans le rapport de la Commission. »*

M. le MAIRE : « *C'est pour avoir une convention et avancer sur le dossier d'occupation des toitures, des équipements communaux compatibles. D'abord de la Médiathèque puisque c'est le projet le plus avancé.*

Je vous informe pour ceux qui ne le savent pas qu'il y a également un cadastre solaire réalisé par la Métropole et qui montre sur quatre toits l'orientation, la faisabilité technique et opérationnelle et la rentabilité. Effectivement, les toits à l'ombre ce n'est pas pratique. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -**
Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

7/ ESPACES PUBLICS

Rapport Annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets 2018 *Rapporteur : Monsieur Michel MONNET*

La Métropole de Lyon, collectivité territoriale, a assuré en 2018 aux 1 381 249 habitants, répartis sur 59 communes, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2018 est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de la Métropole, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

2018 fut une année de questionnement et de partage d'informations avec la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Constituée d'élus, elle a pour objectifs d'étudier le fonctionnement existant, mais également de proposer des axes d'amélioration et ainsi rendre un rapport d'analyse en janvier 2020.

Une nouvelle méthode de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM) a également été réalisée par la Métropole afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble de son territoire, les résultats permettant d'orienter les actions de sensibilisation aussi bien en matière de réduction des déchets que de tri des déchets.

Aussi, au vu des performances de tri encore satisfaisantes sur le territoire, la Métropole s'est fixée des objectifs d'amélioration ambitieux pour l'horizon 2025 avec notamment une

augmentation de 10 500 tonnes d'emballages et papiers triés et 3000 tonnes de verre collecté. En ce sens, une feuille de route a été élaborée tout au long de l'année et approuvée en décembre 2018 comportant 6 axes d'action d'optimisation.

De plus, cette année a également été marquée par l'adoption, par le conseil de Métropole, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagés et Assimilés en vue de parvenir à une réduction de 31,9 kg/hab. de déchets entre 2014 et 2018 et ainsi renforcer la diminution à la source.

Aussi, une expérimentation sur de nouveaux modes de collecte plus proches des usagers a été lancée avec la mise en place de 9 déchetteries mobiles dans des secteurs denses de Lyon et Villeurbanne, en plus du réseau des 19 déchetteries fixes sur tout le territoire.

Enfin, les deux Unités de Traitement et de valorisation Énergétique sont désormais certifiées ISO 50001, depuis la certification de l'UTVE (Unité de traitement et de valorisation énergétique) Lyon Sud en juin.

Sur le Grand Lyon la production de déchets a diminué de 4,5% par rapport à 2010, mais le score reste toutefois insuffisant par rapport à l'objectif de 10%. L'ensemble des dépenses de gestion des déchets s'est élevé à 151,2M€, soit une hausse contenue de 2,6% par rapport à 2017 avec notamment une hausse de 1,6% pour les dépenses de collecte et 3,4% pour celles de traitement. De plus, le coût net de la gestion des déchets est de 89 €/hab en 2018.

Le tonnage global de déchets ménagers assimilés collectés a augmenté de 1,6% entre 2017 et 2018, une hausse supérieure à l'augmentation de la population qui, elle, a augmenté de 0,8%. Parallèlement, la collecte du verre a nettement progressé cette année avec une augmentation de 5%.

Pour information en 2018, ce sont 202,06 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit une diminution de 1,91 % par rapport à 2017, pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 228,81 kg/hab.

Concernant la collecte sélective, la commune de Saint-Genis-Laval s'est engagée dans des actions de sensibilisation au tri des déchets par le biais d'animation en pied d'immeuble, mais aussi sur des marchés, fêtes et événements ainsi que des actions de sensibilisation en porte-à-porte afin de toucher un large public. Parallèlement, des formations de relais de proximité ont également été dispensées auprès de publics variés susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri.

Ainsi, ce sont 47,28 kg d'emballages légers et papier qui ont été collectés par les Saint-Genois contre 45,48 kg sur l'ensemble du Grand Lyon, soit un pourcentage identique à l'année de référence 2016.

De plus, la commune s'est engagée une nouvelle fois, comme les 59 communes et arrondissements, dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi, la quantité de verre collectée sur l'année 2018 s'élève à 23,17 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 22,47 kg sur l'ensemble du grand Lyon soit une augmentation de 1,6 par rapport à 2017.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon 2018) a permis de remettre un chèque de 8 134€ en fonction du tonnage de papiers, journaux et magazines collectés.

De même, la collecte de verre a permis d'offrir 90 547€ de dons à la ligue contre le Cancer, soit 1 887€ de plus qu'en 2017.

Enfin, 674 tonnes de vêtements ont été collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, soit une augmentation de 11 % en tonnage par rapport à 2017.

Un exemplaire du rapport 2018 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

T. MONNET : « *Un commentaire. C'est pareil. On a beaucoup de chiffres, qui reflètent une réalité. Après, toute la difficulté est de savoir pourquoi il y a à un moment donné plus d'ordures ménagères, moins de tri, etc. ? Est-ce lié à un type de consommation différent ou est-ce le fait que les gens vont davantage dans les magasins qui font du vrac ? Ont-ils une certaine conscience de plus en plus importante sur le non-gaspillage, etc. ?*

Cela est très fluctuant et difficilement cernable. On voit une tendance, mais il est difficile d'analyser de manière précise les raisons pour lesquelles il peut y avoir une augmentation selon les types de tri.

Comme cela a été signalé en fin de délibération, le plus important est la sensibilisation à tous les niveaux, d'abord les enfants. C'est une priorité parce qu'ils sont vecteurs de beaucoup de bonnes démarches vis-à-vis des parents. Les immeubles bien évidemment aussi par voie de communication. Je vois depuis cette année qu'il y a davantage de choses à recycler. On a bien vu que l'éventail des déchets à trier est de plus en plus conséquent, et tant mieux, mais j'ai l'impression que cette communication-là n'a pas été bien faite pour le moment. On n'a pas comme on a pu le voir précédemment des panneaux précisant quels étaient les déchets qui pouvaient aujourd'hui être mis dans la collecte sélective.

Je vous donne mon impression et elle est peut-être fausse, mais c'est mon sentiment. Je sais qu'au niveau de notre résidence, on essaie de le faire. Au niveau d'une résidence, l'avantage est que l'on peut par voie d'affichage toucher beaucoup plus de personnes. C'est plus délicat au niveau individuel.

La mesure prioritaire est la sensibilisation au recyclage. La question se pose sur la mise en paquetage de tous ces produits avec des sous-sachets, sachets, etc. Il y a tous les goûters que l'on donne aux gamins dans un sachet pour deux biscuits, dans une enveloppe de six, etc. Il y a beaucoup de choses.

Je constate ce soir avec curiosité et une bonne surprise que c'est bien la première fois que l'on n'a pas de bouteilles plastiques. Je l'ai remarqué et je le note. C'est un peu tardif, mais mieux vaut tard que jamais. Je crois effectivement que chacun doit faire son petit geste à soi pour que tout le monde s'en porte mieux. Merci. »

F. VURPAS : « *On peut faire une grande communication coûteuse sur le Grand Lyon pour dire aux gens de faire le tri sélectif, mais il faut savoir que dans notre société ce qui guide les personnes en premier c'est l'argent.*

Il y a deux régimes en France, soit la redevance, soit la taxe. Ce sont les deux régimes légaux. Beaucoup de villes ont choisi la redevance, car elle est l'équivalent du prix des déchets par rapport à la taxe, qui est forfaitaire. Il se trouve que le Grand Lyon a été rappelé à l'ordre par la Cour des Comptes parce qu'ils encaissaient beaucoup plus que cela ne leur coûtait et ils noyaient le poisson dans leur budget.

J'étais intervenu comme cela au Grand Lyon. J'avais été applaudi, mais personne évidemment n'a changé. Ce sont des millions qui rentrent dans la caisse du Grand Lyon par la taxation et non par la redevance.

Je fais confiance à mes suivants au Grand Lyon et j'ai d'ailleurs demandé à Marylène MILLET, qui est au Grand Lyon, de prendre ces dossiers en charge. Malheureusement, c'est un peu difficile. On dépense beaucoup pour la communication, mais si on veut réussir le sujet, il faut donner aux gens l'économie. Quand ils mettent dans une poubelle, c'est bien de faire le tri sélectif, mais ils risquent de faire cela sur leurs taxes et non sur leurs impôts.

À mon avis, c'est une mission très importante. C'est pour la planète, mais aussi pour les autres sujets. C'est du tri sélectif.

Voilà ce que je voulais dire et je fais confiance à mes successeurs, entre autres, pour porter le dossier. J'ai été membre de la Commission des déchets et de la propreté au Grand Lyon. Tout ce que je disais était applaudi, mais derrière rien ne se faisait parce que l'argent était roi. Merci. »

T. MONNET : « Simplement, dans la même veine, il y a eu un reportage à la télévision récemment sur le cas de Marseille où il y avait des problèmes de tri sélectif et pour inciter certaines familles qui ne faisaient pas l'effort de trier, une association via la mairie avait proposé aux personnes, à chaque fois qu'elles donnaient un sac rempli de bouteilles plastiques vides, d'avoir un certain nombre de points. En fonction de ces points, en les cumulant, on pouvait avoir des avantages, soit dans des salles de spectacles, soit des gadgets. Toutes sortes d'activités qui étaient une bonne chose pour la planète, mais également pour les personnes qui pouvaient par ce biais bénéficier gratuitement d'un certain nombre d'accès à certains domaines culturels auxquels ils n'auraient peut-être pas pu accéder. Ce sont des pistes qui peuvent être étudiées, quelle que soit la commune. »

(Départ de Monsieur VURPAS à 20 h 01.)

M. MONNET : « Concernant la première question sur le tri des déchets, il y a des pistes intéressantes, comme toujours dans ce que vous proposez. Pour l'instant, le vrac est à la marge. Il est vrai que tous les suremballages sont un scandale. On se fait parfois la réflexion que cela coûte plus cher en emballage que de produits à l'intérieur. Quand on achète du fromage blanc ou des petits-suisses par pack de 1 kg c'est moins cher et c'est le même produit. Tout le monde en a fait l'expérience. En revanche, dans les magasins qui vendent en vrac ce n'est malheureusement pas accessible à tout le monde. Il faut aller voir les prix.

Après, on est un peu victime des incivilités. Par exemple, à Auchan, ils ont dû arrêter, car certains venaient manger gratuitement. C'est toujours compliqué.

La sensibilisation est une très bonne idée. On la pratique et on aide le Grand Lyon. Il est surtout intéressant d'avoir des personnes relais. Quand vous en avez dans les immeubles, notamment des gardiens ou des gens référents, ils vont inciter et expliquer et ils vont se sentir responsables. C'est toujours un plus.

J'ai été étonné qu'il n'y ait pas de question sur le compostage. J'avais expliqué l'autre fois que nous sommes pourtant dans un immeuble, mais que nous avons mis en place un compostage d'immeubles. Ce n'est pas réservé à ceux qui ont des terrains. Même ceux qui n'ont pas d'espaces verts ont des composteurs de jardin.

Je vous assure qu'avec le compostage, qui est collectif, on élimine beaucoup de déchets, qui partaient dans la poubelle grise. On fait du chauffage urbain, mais il faut chauffer avec de l'eau, car les légumes c'est 80 % d'eau. C'est compliqué de faire du chauffage avec de l'eau.

Concernant la communication, c'est paru sur le bulletin municipal et dans Le Progrès. Il faut aussi aller chercher de l'information. On a aussi demandé à ce que le Grand Lyon puisse faire des affichettes à mettre sur les poubelles directement.

Encore une fois, nous sommes tous concernés et c'est très intéressant d'avoir le plus grand nombre d'individus qui peuvent être vecteurs et porteurs de ce genre d'économie. »

M. le MAIRE : « Quelques éléments. Monsieur VURPAS est parti, mais il aura quelques réponses. Je participe au comité de pilotage sur le sujet et au niveau de la Métropole, entre la redevance et la taxe, aujourd'hui, le mode de collecte ne permet pas d'avoir la redevance même si ce sont des choses qui seront à mettre en place plus tard pour obtenir une meilleure réduction des déchets. On paye en ce moment en fonction des déchets produits. C'est aussi très inégalitaire. Ce n'est pas si simple que cela à mettre en place, notamment, dans les immeubles collectifs. C'est extrêmement compliqué et cela demande des investissements énormes. Je vois les choses positivement. Nous n'avons pas de bouteilles en plastique. Il faut toujours se féliciter des petites avancées.

En même temps, je crois que les Saint-Genois ont quand même mieux trié que l'ensemble des métropolitains. Cela veut dire que les campagnes que l'on fait régulièrement finissent par produire un petit effet, mais un effet quand même. On s'est relayé sur l'ensemble des supports et des vecteurs de communication de la Métropole. C'est aussi sur le site de la Ville, etc. Des campagnes ont été faites dans les immeubles pour avoir des animations. On travaille notamment sur les manifestations associatives. Cela sera fait également au cimetière, entre le plastique et le végétal. Des bennes vont être achetées. On est dans cette dynamique progressive qui va dans le sens de ce que vous évoquez. Je suis tout à fait pour. Aujourd'hui, on est plutôt bien, mais on a encore beaucoup de choses à faire. Il ne faut pas se satisfaire du résultat. Il est vrai que sur les exemples de Monsieur MONNET sur le drive, etc., il y a aussi un coût d'accessibilité pour les personnes. Aujourd'hui, il est possible que les fabricants s'orientent aussi vers des choses plus écologiques pour aller dans ce sens-là. C'est aussi au consommateur de faire sa propre loi et de faire pression sur les fabricants. Ce n'est pas si simple.

Je reviendrai sur les propos de François VURPAS sur la Cour des Comptes. Ce n'est pas là-dessus qu'il y a un problème. On est effectivement en procédure, en Cour d'appel ou en Cassation, sur le sujet pour avoir une jurisprudence. La loi n'est pas claire sur ce que l'on peut imputer à la collecte ou pas. Aujourd'hui, doit-on affecter d'autres personnels ? La Cour des comptes dit qu'une partie des moyens généraux qui sert, par exemple, à l'informatique, n'a pas à être dans les ordures ménagères. On beaucoup de personnes qui travaillent pour le service des ordures ménagères. Il y a des parts à faire des différentes dépenses et c'est de là que vient le différentiel. Effectivement, on aura une jurisprudence qui permettra de voir les choses beaucoup plus clairement. C'est pourquoi la métropole a créé un budget annexe du ramassage des ordures ménagères pour identifier complètement les dépenses ou les recettes faites à ce sujet parce qu'il faut que les comptes de la métropole y voient clair. Ce sont des dépenses payées et imputées. En même temps, cela permet d'être transparent pour le citoyen métropolitain.

Pour 2019, ce sera encore sur l'ancien système. Il sera intéressant de voir sur le rapport 2020, l'incidence des nouvelles opérations qui ont été lancées depuis le 1^{er} janvier. D'ailleurs, cela amènera aussi des modifications dans la collecte. On voit que les bacs verts sont plus remplis que les bacs gris. Selon les secteurs, il faudra peut-être faire des tournées différentes. C'est une autre histoire qui s'écrira dans les années suivantes ou déjà à la fin de cette année en ayant un diagnostic et un bilan des premières opérations. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

8/ ESPACES PUBLICS

Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIGERLY projet de la ZAC du Vallon des Hôpitaux

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Par délibération du 5 mars 2004, la Commune de Saint-Genis-Laval a transféré au SIGERLY la compétence optionnelle dissimulation coordonnée des réseaux. Dans le cadre du projet de la ZAC du Vallon des Hôpitaux, la Ville souhaite confier au SIGERLY la maîtrise d'ouvrage des éclairages de voirie concomitamment aux travaux d'enfouissement des réseaux avenue Clemenceau, rue Francisque Darcieux, chemin du Grand Revoyet, chemin de Pennachy et chemin de Chazelles.

En effet, il apparaît opportun dans les intérêts à la fois économiques, d'optimisation d'interlocuteurs et de limitation de la gêne des riverains et usagers des voiries, de réaliser avec les mêmes entreprises et de façon concomitante les travaux.

Aussi, considérant que la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004, autorise différents maîtres d'ouvrages devant intervenir simultanément pour réaliser, réhabiliter ou réutiliser un ouvrage ou un ensemble d'ouvrage, à établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage, il est proposé d'établir le principe d'une telle convention avec le SIGERLY et la Commune de Saint-Genis-Laval à l'instar des conventions déjà établies pour le chemin de Moly....

La convention de co-maîtrise d'ouvrage permet de désigner le SIGERLY pour assurer la maîtrise d'ouvrage, définit les principes de financement entre les travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et les travaux d'éclairage public et précise la rémunération du Sigerly.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** du principe d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage telle que définie par les textes entre la Ville de Saint-Genis-Laval et le SIGERLY pour les travaux d'enfouissement et d'éclairage à intervenir dans le cadre du Vallon des hôpitaux et tels que le précisera la convention.

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer avec le SIGERLY les documents y afférant.

M. le MAIRE : « *Cela permettra aussi au-delà de l'esthétique d'avoir une meilleure sécurité des réseaux. On s'est aperçu avec les tempêtes que les arbres tombent sur les fils et engendrent des coupures de courant.*

Cela permettra aussi de libérer les anciens poteaux en béton sur les trottoirs, notamment avenue Clémenceau, qui seront remplacés par des candélabres un peu plus minces et plus près du bord du trottoir. Cela permettra également de faire des voies vertes afin de rejoindre le Vallon des Hôpitaux. La cohérence de ces aménagements rentre aussi dans la cohérence de l'aménagement du Vallon des Hôpitaux et des mobilités douces au Vallon des Hôpitaux. Voilà pour préciser cette convention. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

9/ FONCIER

Acquisition d'un bien immobilier commercial sis 74 rue des Collonges auprès de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'activité économique et la diversité commerciale, la Ville de Saint-Genis-Laval veille à l'évolution des commerces du centre ville et des quartiers. Ainsi, elle attache une importance particulière aux cessions des murs et des fonds de commerce qui pourraient présenter un intérêt pour la dynamique du commerce local.

Pour ce faire, la Ville, a instauré un périmètre de sauvegarde visant à pérenniser et garantir une offre commerciale de proximité attractive. A ce titre, elle a exercé, à plusieurs reprises, ce droit de préemption. On rappellera les préemptions rue de la Ville qui ont permis la création de deux nouveaux commerces (Chocolatier, dégustation et vente de bières), ainsi que rue de la Liberté pour deux nouveaux commerces également dont en 2017 l'installation du fromager « Fromagerie Sourbès ».

Fin 2019, la Ville a reçu une demande d'intention d'aliéner concernant un local sis 74 rue des Collonges sous la référence BH 223 au cadastre pour 210 000 € et 5 040 € de commission. Ce bien immobilier, composé d'une surface de vente de 79 m² et de deux garages, accueille aujourd'hui une boulangerie, « Le Fournil de Julien ».

Dès lors, la Commune a demandé à la Métropole de Lyon qu'elle préempte le bien précité pour son compte. A ce titre, en devenant propriétaire des murs du local, elle souhaite non seulement soutenir l'existence d'un commerce local dans ce quartier inscrit en contrat de ville (Quartier Politique de la Ville), mais également maîtriser la qualité des commerces pouvant s'installer dans cette rue afin de réfléchir à une éventuelle opération de réaménagement de l'appareil commercial sur le secteur.

Après l'avis des domaines du 21/01/2020 qui a estimé le bien à hauteur de la DIA, la Métropole a préempté le bien précité par arrêté n° 2020-01-29-R-0080 en date du 29/01/2020.

La commune s'engage donc à préfinancer l'achat du bien pour 215 040 € avec une entrée en jouissance anticipée et à rembourser tous les frais que la Métropole de Lyon pourrait être amenée à engager dans le cadre de cette opération.

En conséquence, au vu de ces éléments,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, instituant la Métropole de Lyon ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3611-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R. 211-1 et suivants et R. 214-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2019-3507 en date du 13 mai 2019 approuvant la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, ensemble renouvellement de l'institution du droit de préemption urbain ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Saint-Genis-Laval le 4/11/2019, concernant la vente d'un bien comprenant un local d'activité d'une surface utile de 78,92 mètres carrés et deux garages - le tout situé 66 à 74 rue des Collonges-

Il est proposé de

- **APPROUVER** le principe de l'acquisition par la Commune du bien cadastré sous la référence BH 223 situé au 66 à 74 rue des Collonges à Saint-Genis-Laval, pour un prix de 215 040 € (210 000 € + 5 040 € de commission) ainsi que l'ensemble des frais inhérents à l'acquisition et notamment les frais d'acte.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Métropole tout document s'y rapportant ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse d'achat avec préfinancement et jouissance anticipée ainsi que tout document nécessaire à la concrétisation de cette opération foncière dont l'acte authentique correspondant ;

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur l'opération 210

P. BARD : « *Nous sommes à la fois surpris, amusés, navrés de cette décision de préemption sur la vente d'un commerce de boulangerie qui plus est de qualité. Pour ceux qui comme moi sont des anciens Saint-Genois nous avons vu la transformation calamiteuse de ce quartier qui, malgré des investissements énormes, devient progressivement une zone de non-droit.*

Il est tout d'abord important de connaître la raison de la vente de ce commerce. Chaque matin, ce commerçant a devant son magasin un parking transformé en déchetterie à ciel ouvert, jonché d'emballages et de papiers gras, malgré une poubelle vide bien en évidence.

Les autres commerces voisins : Le Potager d'Isa, le tabac presse, sont aussi impactés par des groupes qui traînent le soir dans cette zone. Comment en serait-il autrement avec des oisifs en déambulation permanente, des barbecues sauvages, des rodéos mécaniques et un supermarché de la drogue à ciel ouvert et aux yeux de tous ? Enfin, pour ceux qui veulent bien le voir.

Alors, Monsieur le Maire, vous voulez préempter avec la métropole pour vraisemblablement avoir la main sur le choix du commerce qui remplacera cette boulangerie. Vous avez simplement un train de retard. C'est dès la vente de la boucherie qu'il fallait se réveiller et anticiper face à la dégradation évidente de ce quartier. Qui voudra maintenant investir dans un commerce avec un tel environnement ? Ne risque-t-on pas d'avoir un nouveau commerce sur les bras après celui du photographe ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs de la majorité actuelle, vous payez aujourd'hui avec l'argent des contribuables le résultat de votre laxisme en matière de sécurité.

Il est vrai, avec une police municipale aussi réduite et non armée, que vos moyens sont dérisoires face à de telles dérives. Nous vous avons pourtant prévenus maintes fois et alertés sur la nécessité d'une force policière de terrain crédible. Vous avez toujours refusé cette option

Aujourd'hui, avec les élections municipales, subitement touché par la grâce ou par le bon sens, ou plus vraisemblablement par les sondages nationaux sur la sécurité, votre programme de réélection promet maintenant un renforcement de la police municipale, formule vague, creuse et un peu courte, qui est manifestement la marque d'un opportunisme électoral dénué de toute crédibilité.

Alors, Monsieur le Maire, avez-vous bien réfléchi sur cette décision, qui impactera forcément la gestion possible, majorité différente, pour quelques jours ? Pour nous, le vote sera évidemment non à la délibération.

M. GUOUGUENI : *« Monsieur BARD, vous avez évoqué l'historique de ce quartier au niveau de la dynamique commerciale. Vous avez sous-entendu que vous l'avez connu et qu'il est plutôt dégradé depuis un certain nombre d'années. Je me permets de vous dire que c'est le contraire. Malgré le soutien que l'on a pu faire, à la fois en termes d'implantation, mais aussi en termes d'accessibilité, de parking et autres, il s'avère que c'est une dynamique commerciale, qui existe aujourd'hui. Je ne nie pas les éléments que vous avez évoqués, mais je ne rentrerai pas sur les éléments de sécurité, car l'objet de la délibération fait référence à une implantation commerciale et une volonté politique et nous l'assumons pour pouvoir rester dans cette dynamique.*

Comme d'habitude, vous faites des parallèles avec le boucher sauf que la situation et le contexte sont complètement différents. Le boucher ne vendait pas, donc on ne peut pas acheter. C'est aussi simple que cela, mais c'est la réalité. Ensuite, notre politique d'un point de vue global sur les commerces de proximité -vous avez évoqué BONNET, il n'empêche que sur cette mandature nous avons eu 14 implantations de nouveaux commerces. Grâce au soutien de la municipalité et de la collectivité, même si je la rappelle, encore une fois, ce n'est pas forcément de sa compétence, on a pu avoir des implantations assez intéressantes : le fromager, le poissonnier et un chocolatier. Vous connaissez la liste aussi bien que moi.

Sur votre façon d'appréhender la question et de toujours agiter la peur, je vous laisse responsable de vos propos.

M. le MAIRE : *« Quelques éléments de réponse sur la sécurité. Nous sommes la seule commune qui a une gendarmerie dédiée à ses frontières communales. C'est un cas unique en France avec 26 gendarmes. Je fais confiance à l'État et je trouve que la sécurité est une fonction régaliennne de l'État. Je suis très respectueux de l'État. Je trouve que la gendarmerie et les forces de police nationale sont là pour assurer ces sécurités. Nous n'avons pas des policiers municipaux qui tournent 24 heures sur 24 parce que ce n'est pas leur métier. On a des gendarmes pour cela. C'est renforcé par le site de Givors avec des patrouilles et une cohérence entre les différentes gendarmeries du secteur. On est plutôt bien doté sur le sujet. C'est bien beau de toujours critiquer, mais il y a eu quelques beaux résultats d'arrestation de délinquants, notamment, sur des cambriolages, à la fois dans la zone industrielle et dans les immeubles, pris en flagrant délit rue de Cordier. Il y a plutôt des résultats même si tout n'est pas parfait dans ce domaine-là. Pour avoir été victime d'un cambriolage, je comprends bien que quand on est victime cela ne suffit pas de dire qu'il y a des dépenses de sécurité. Je l'entends bien et nous avons des choses à faire.*

Je ne sais pas si j'ai été touché par la grâce ou le bon sens. À quelques semaines des élections, certains ont eu la révélation. Permettez-moi de vouloir avoir la grâce. Au cours de ce mandat, on a développé la vidéo-protection. Nous souhaitons la développer. Quelques caméras supplémentaires ont été installées. Oui, nous souhaitons renforcer la police municipale. Tout a un coût. Je vois les promesses électorales. Ce sont des centaines de milliers d'euros qu'il faudra financer. Bien sûr que personne n'augmentera les impôts, mais les promesses électorales n'ont jamais fait une vérité de l'adage : « Demain on rase gratis !

Je suis bien placé pour le savoir. Effectivement, nous proposons également de mutualiser les polices municipales sur plusieurs communes pour celles qui le souhaiteront. Nous souhaitons mutualiser aussi des CSU (Centres de Supervision Urbaine). J'entends ceux qui veulent du 24 heures sur 24, mais pour un poste il faut cinq à six personnes quand on veut faire cela. »

Y. CRUBELLIER : « Nous n'avons pas dit cela.

M. le MAIRE : « Je parle en règle générale par rapport à tout ce que j'entends. C'est à des degrés divers. J'ai vu que ce n'était pas votre proposition. Je fais une globalité des choses. De toute façon, il faut aussi financer. Il faut renforcer notre police municipale pour être plus présent, faire plus de prévention et de dissuasion, faire respecter les vitesses, etc. C'est aussi nécessaire et c'est une demande des Saint-Genois. Je n'ai pas été touché par la grâce et je n'ai pas eu la révélation non plus, mais je crois que l'on est dans une continuité d'action depuis plusieurs années, que l'on développe, avec d'ailleurs un partenariat excellent avec la gendarmerie de Saint-Genis-Laval et le groupement de gendarmerie de Givors. Voilà ce que je peux vous répondre.

Après, on peut dire que c'est un supermarché de la drogue. Il y a quand même eu plusieurs opérations de gendarmerie à la fois aux Barolles et aux Collonges. Il y en aura d'autres. Je ne vais pas vous donner la date, car ce n'est pas la peine. Certains ont dit que les caméras ne marchaient pas, mais ce n'est pas un bon service à rendre à la Ville ni aux citoyens, car il y a eu des problèmes de vandalisme et d'orage, etc. Le dire c'est encourager les délinquants sur ce sujet.

Les descentes de gendarmerie avec trois chiens, trois équipes cynophiles, n'ont pas donné de résultats sur le supermarché de la drogue. Qu'il y ait un peu de deal localement c'est sur de très petites quantités et ce n'est pas le supermarché de la drogue. Je m'inscris en faux comme cela. On n'en parle pas trop, mais les gendarmes sont aussi sur des enquêtes au long cours et de temps en temps cela matche. Laissons-les faire leur travail tranquillement en essayant de leur apporter des éléments comme la vidéo protection qui les aide dans les enquêtes. Beaucoup de vidéos protection ont servi à résoudre des enquêtes et c'est très bien pour les victimes. C'est bien aussi pour les coupables, car derrière il y a une sanction à des actes anormaux. Voilà ce que je voulais dire.

Sur le stationnement des jeunes, il y a effectivement un problème aux Collonges, que nous connaissons et qui n'est pas facile à gérer. Le discours est facile. En France, on n'est pas encore en Chine ou en Union soviétique et le rassemblement sur la voie publique n'est pas interdit, même si cela peut gêner les gens et je l'entends bien. C'est le retour que j'ai.

Oui, jeter un papier par terre peut être pénible, mais il faut prendre la personne sur le fait. Il suffit de discuter si vous êtes un peu féru et connaisseur. Pour mettre une contravention, il faut avoir constaté l'acte et que ce soit quelqu'un qui ait l'autorité judiciaire pour le faire. Ce n'est pas très facile et c'est un peu comme les crottes de chien. Ce n'est pas facile à faire. C'est compliqué de stopper cet incivisme. Il y a une attitude, qui est d'occuper le terrain, mais qui n'est pas la nôtre. On y travaille beaucoup avec les forces de gendarmerie. Il faut aussi du temps au temps. Ils travaillent aussi avec des acteurs de la prévention. Deux jeunes ont pu être sortis du système grâce à des stages professionnels et cela fonctionne, mais tous ne sont pas dans cet état d'esprit. Il faut aussi reconnaître que parfois il faut passer à la répression. Je ne suis pas contre, car à un moment donné c'est le seul discours possible. On y travaille. Tous les acteurs du quartier travaillent. Le CLSPD, le Conseil local de sécurité et de la délinquance, où siègent Madame ROTIVEL et Monsieur GUOUGUENI, ne fait pas qu'en parler, mais prend aussi des mesures. On essaie d'avancer sur un sujet. Je veux bien que l'on s'en empare à trois semaines des élections, mais permettez-moi de vous répondre comme cela. Aujourd'hui, c'est un travail de longue haleine. Celui qui trouvera la solution, qu'il vienne me voir, car dans le cadre de la légalité, on peut toujours affirmer un certain nombre de choses, mais quand on ne veut pas les mettre en œuvre c'est trop facile. Électoralement cela peut payer, mais ce n'est pas forcément un signe de garantie de succès pour la Ville. Voilà ce que je voulais dire par rapport à vos propos. »

P. BARD : « Monsieur GUOUGUENI, je n'ai pas nié votre action et la qualité de certains commerces auxquels vous avez participé à la création. Ce n'est pas cela le problème. Je parlais du Champlong et non de Saint-Genis centre. Si je parle de la police au Champlong c'est qu'il y a un problème.

Pour vous, Monsieur le Maire, si vous pensez qu'un policier peut intervenir les mains dans les poches sur des groupes, je pense que c'est plutôt une cible à ce moment-là. On est cohérent.

M. le MAIRE : « *Vous leur proposez peut-être de dégainer ?*

P. BARD : « *Non, mais on respecte plus un policier armé que non armé.*

M. le MAIRE : « *Prochainement, ils vont être équipés en tasers.*

M. GUOUGUENI : « *Simplement, j'entends ce que vous dites, Monsieur BARD, mais permettez-moi d'être intervenu sur la question du centre-ville, car c'est vous-même qui avez évoqué la question de BONNET qui, sauf erreur de ma part, est en centre-ville. Merci.*

M. le MAIRE : « *Je rajouterai à mes propos que nous souhaitons effectivement maîtriser les commerces qui s'implantent. C'est une volonté politique. Or, BONNET, c'est autre chose. C'est différent. Il y a des prospects et des coûts de travaux extrêmement importants. C'est la difficulté de ce local. On le savait et on a pris ce risque-là pour essayer de trouver un commerce supplémentaire.*

Oui, nous souhaitons maîtriser, non pas au niveau du Champlong, qui est une résidence, mais au niveau du quartier des Collonges, les implantations commerciales. Si un autre est mis en vente, on fera la même chose. Ce n'est pas le cas du boucher, malheureusement, et on l'a bien regretté. Néanmoins, on n'est pas encore un régime collectiviste. On n'est pas en Chine. Le privé a encore des droits. Après, pour exproprier il faut une procédure d'utilité publique, mais on n'en verrait pas bien la raison. Il faut aussi qu'elle soit tangible.

Aujourd'hui, on préfère agir en fonction des opportunités. Il y a une vente de murs. On a même des projets pour ces trois magasins, car certains souhaiteraient les rehausser, même les propriétaires ou les occupants actuels. Je crois qu'ils peuvent aussi être rénovés pour faire un beau vis-à-vis, vis-à-vis de ce qui a été réalisé par le Grand Lyon Habitat, c'est-à-dire avoir un ensemble de commerces. Les commerces fonctionnent très bien dans le secteur. Il y a un vrai potentiel et une clientèle de proximité. Je ne connais pas les raisons du départ du boulanger, mais je sais qu'en termes de chiffre d'affaires les commerces du secteur fonctionnent bien. »

T. MONNET : « *Il est vrai qu'il y a une réalité dans un certain nombre de quartiers sans aller jusqu'à dire que les Collonges sont devenus un quartier de non-droit. Je ne pense pas que nous en soyons là et heureusement ou alors ce serait terrible. Il y a une réalité que chacun peut constater. Certains jeunes stationnent mais n'ont pas forcément une fin en soi d'avoir de mauvaises actions, mis à part le deal. Je ne sais pas. C'est surtout le sentiment d'insécurité qui est prégnant. Ce n'est pas tant le fait qu'il y ait de l'insécurité. C'est surtout le sentiment d'insécurité qui génère une peur, qui parfois n'est pas forcément réelle. C'est finalement surtout cela qui engendre un malaise ou un mal de vivre à l'échelle d'un quartier.*

Après, qu'il faille faire des choses pour améliorer ces problèmes-là, oui. Peut-être qu'au niveau de la propreté des lieux il faut être un peu plus présents, que ce soit au niveau de la police municipale, de la gendarmerie, être intégrés dans les quartiers pour pouvoir dialoguer davantage avec toute cette population, qui ne demande pas mieux que de pouvoir s'exprimer. Pour avoir vécu une expérience lors des dernières élections municipales, j'avais fait du porte-à-porte aux Collonges et je me suis aperçu en démarchant les personnes et en se présentant, liste de gauche, etc., que parfois on était surpris par les réactions de certaines personnes disant : « De toute façon, nous ce que l'on veut c'est que cette racaille s'en aille, car on en a marre dans ce quartier. » Ce n'est pas tout le monde, mais certaines personnes. Cela m'a surpris et déconcerté. Je ne m'attendais pas à ce type de réaction. En tout cas, ce sont des personnes qui vivaient mal la présence dans certaines allées de jeunes qui faisaient du bruit. Pouvaient-ils aller ailleurs ou pas ? Je ne sais pas. Effectivement, ces personnes le ressentaient comme une agression, même si elles n'étaient pas agressées. Cela suffit souvent pour donner une mauvaise opinion d'un quartier. On en parle, etc. Après, il ne faut pas non plus dramatiser. Il y a une réalité et des choses de proximité à faire en lien avec le milieu associatif. Je ne dis pas que rien ne se fait, mais petit à petit il faut que les personnes prennent confiance en elles et en leur quartier et que des comités de quartier -

visiblement il y en a un qui ne fonctionne pas très bien- puissent se mettre en place avec progressivement la venue de jeunes, qui puissent montrer l'exemple d'une participation à la vie citoyenne du quartier. Il y a un gros travail de terrain à faire. C'est indéniable. Cela ne se déclame pas. Ce n'est pas par un claquement de doigt que l'on arrive à faire des choses.

Vous en êtes quand même à votre troisième mandat. Y a-t-il eu une évolution sensible depuis votre première législature ? Je ne sais pas. On peut s'interroger. Les actions menées portent-elles des fruits ou pas ? Faut-il trouver un autre biais ? Tout reste à imaginer, mais il y a une réalité et il ne faut pas la mettre sous le tapis, car les gens ne sont pas prêts à accepter que l'on mette ces problèmes-là sous le tapis quand ils le vivent au quotidien. »

M. GUOUGUENI : « Monsieur MONNET, je partage complètement même si vous sembliez être surpris lors de votre porte-à-porte. Dans la grande majorité, ces quartiers que certains appellent « populaires » ou « en difficulté » aspirent à la même chose que la plupart de nos concitoyens, c'est-à-dire vivre tranquillement et avoir ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants dans l'éducation, à travers l'école, les loisirs, l'émancipation culturelle et autres. C'est un constat.

La question que vous évoquez sur le fait que le quartier, d'une manière très significative par rapport aux trois mandats, je la partage. Je ne dis pas que tout est rose et parfait, il y a des difficultés qu'il faut appréhender, mais pas uniquement au niveau de la municipalité. C'est un travail collégial avec les différents partenaires associatifs et institutionnels.

C'est un parti pris, mais je suis convaincu de cet aspect-là et que mes collègues élus le sont aussi. Vous faisiez des comparaisons et je vous invite à regarder les quartiers qui sont plus ou moins en difficulté. D'une manière générale, sur la métropole, un quartier où il y a une dynamique commerciale en termes d'implantation d'associations, de structures dynamiques, certes, il y a des difficultés, mais, comme l'a exprimé Monsieur le Maire, les commerçants que nous fréquentons d'une manière générale sont plutôt dans une dynamique satisfaisante d'un point de vue commercial. Pour autant, il y a cette difficulté que nous devons relever tous ensemble.

Dynamique commerciale : vous avez évoqué les trois mandats. Ils ont permis notamment une restructuration en termes de cadre de vie au niveau des logements. Certes, ce n'est peut-être pas la panacée, mais pour autant c'est un élément qu'il faut mettre en lumière.

Je rappelle que les infrastructures et les requalifications que nous avons pu faire, pas strictement au niveau du quartier, mais d'une manière générale : la Maison Pointue, Inter Club Ados à travers le Mixcube, sont quand même aussi une volonté forte de la municipalité pour accueillir ses habitants et les Saint-Genois dans des conditions respectables et à la hauteur des ambitions de la Ville.

Le transport : je rappelle que c'est quand même un quartier qui n'est pas enclavé pour le coup. Il y a du transport. En plus, il sera le plus proche du métro à venir.

Puisque vous avez évoqué les trois mandatures, j'avais envie de vous dire que, certes, cela ne règle pas la problématique au niveau de l'humain, mais on ne peut pas laisser dire que rien n'a été fait.

Sur la question de l'éducation, je parle sous le couvert de l'adjoint à la scolarité, à l'enseignement, un investissement fort a été fait au niveau de l'école Guilloux. J'ai évoqué le Mixcube. Je pourrais évoquer aussi la mobilité. Je dis simplement que l'on ne peut pas laisser dire que rien n'a été fait. »

M. le MAIRE : « Quelques éléments complémentaires, car je crois que vous posez beaucoup de questions dans vos propos sous forme d'interrogations. J'entends bien sauf que ce quartier a quand même changé et a été complètement transfiguré, à la fois sur le square Bagne, sur le Mixcube. Je rappelle quand même que dans la Maison Pointue, il pleuvait à l'intérieur. Les enfants du périscolaire étaient dans une pièce plutôt sombre. Il y a quand même eu des aménagements significatifs. On a des indicateurs aujourd'hui. Les activités du Mixcube explosent au bon sens du terme, d'abord avec les personnes qui y viennent, le Club de l'Amitié, qui rencontrent des jeunes. Une mixité se fait. Il y a une animation boxe avec un club où il y a 50 % de filles et 50 % de garçons. On a une permanence à côté du pôle. On a

installé Saint-Genis Emploi, qui va voir ces jeunes. On a la Mission locale qui vient faire des permanences où la personne va les voir directement. Un ou deux ont pu sortir de ce groupe et devenir oisifs parce qu'ils n'ont pas vraiment envie de s'investir. Je crois que beaucoup d'actions sont menées.

Je ne vous ai pas vu, mais j'étais à Scène Ouverte au Mixcube. C'était très intéressant et il y avait quelques élus. C'étaient des adultes et des enfants, notamment de tout le périscolaire Guilloux, qui chantaient, qui déclamaient, qui faisaient du slam, etc. Il y avait des parents de toutes origines. C'est intéressant de voir cela. Il faut aller voir et ne pas se poser trop de questions. Il faut voir aussi la réalité sur le terrain. Je suis allé voir avec trois ou quatre élus. Il y avait un animateur qui est aussi payé par la Ville. On fait des choses. Des éducateurs sont là aussi. C'était très intéressant de voir ces enfants de Guilloux, des périscolaires. Un excellent travail est fait à ce niveau-là.

Vous dites qu'il faut peut-être faire des patrouilles. Croyez-vous que les policiers municipaux et les gendarmes se tournent les pouces ? Ils sont en patrouille. Il y a des opérations d'envergure. Ils vont sur le terrain. Ils vont discuter avec les jeunes. La discussion est dure avec les jeunes. J'essaie d'avoir ce dialogue. Ce sont plutôt des noms d'oiseaux qui fusent du dialogue. »

T. MONNET : « *Si cela reste conflictuel cela n'avancera pas. »*

M. le MAIRE : « *Je vais vous prendre comme médiateur, Monsieur MONNET. »*

T. MONNET : « *Ce n'est pas mon travail. »*

M. le MAIRE : « *Je suis aussi médiateur en tant qu'élu. Parfois, j'essaie. Aujourd'hui, on n'a pas forcément trouvé des solutions. On y travaille avec l'ensemble des partenaires. On espère progresser dans ce sens-là.*

Il y a un sentiment d'insécurité. Vous avez raison. On y travaille avec les forces de gendarmerie. Ce n'est pas un sujet simple, mais je ne prendrai pas une posture électorale en disant : « Demain, on rase gratis ! ». Ce n'est pas possible. On y travaille depuis des mois sans le succès attendu pour l'instant, sauf pour deux ou trois personnes et quelques-uns qui ont fini par se retrouver en prison, car le CV était long. Effectivement, cela calme parfois dans le quartier. »

T. MONNET : « *Monsieur CRIMIER, vous avez redit ce qu'avait dit Monsieur GUOUGUENI. Je l'entends. Je n'ai jamais dit que rien n'avait été fait au niveau des infrastructures... »*

M. le MAIRE : « *Je ne croirai que vos propos. »*

T. MONNET : « *...amélioration de l'habitat, au niveau des espaces communs avec l'arrivée du Mixcube. Des choses ont été faites. On ne peut pas le nier et on y a participé en partie.*

Simplement, la question était sur le sentiment d'insécurité. C'est là le point le plus délicat. Ce n'est pas d'un claquement de doigts que l'on y arrive. Je l'ai dit. Simplement, je voulais savoir si depuis trois mandats, il y avait une amélioration sur ce sentiment d'insécurité. Après, vous me montrez pas des exemples que des choses se font et tant mieux. Il n'y a pas que du négatif sur ce type de quartier. Ce n'est pas une zone de non-droit, mais il y a aussi des choses qui existent. Il faut les améliorer. Prenons les moyens nécessaires. Après, quels sont-ils ? Je ne le sais pas vraiment. Ce sont des pistes que tout le monde peut donner parce que ce sont de grandes généralités que l'on entend, mais que l'on véhicule. Après, c'est plus délicat. Il y a un gros investissement individuel, personnel et d'échange. On peut faire des patrouilles s'en sortir du véhicule et quand la voiture passe tout le monde est calme, mais une fois qu'elle est passée tout le monde est dehors. Cela n'arrange rien. On a reproché à Monsieur SARKOZY de ce moquer des agents qui jouaient au foot avec la population, mais excusez du peu c'est ce qu'il faut. »

M. le MAIRE : « *Ne revenez pas sur trois mandats, car si vous étiez dans le quartier vous verriez que c'est un phénomène relativement récent, qui date de quelques mois. J'habite dans le quartier et j'y fais mes courses régulièrement. Cela fait un ou deux ans que ce repli communautarisme existe. »*

Y. CRUBELLIER : « Ce n'est pas simplement une sensibilité de la sécurité. C'est une insécurité réelle. On est en campagne électorale et je vais être clair. Quand je le dénonce dans mes propos, c'est du vécu. Soit des personnes m'interpellent réellement et me donnent les faits que j'évoque. En pleine campagne électorale, Monsieur le Maire, et vous l'avez appris, lors de nos tractages dans les commerces du quartier, j'ai été interpellé il y a trois semaines parce que je distribuais des tracts. J'étais dehors. Il y avait un barbecue à côté de leader Price. Une quinzaine d'individus m'ont regardé et ont vu que je faisais sûrement campagne. Peu importe. Je ne crois pas qu'ils m'aient reconnu. Ils sont arrivés à quatre ou cinq sur moi en courant pour me dire : « Ici tu n'es pas chez toi. Il faut partir. » Manque de chance, ils sont tombés sur une tête de mule, disant : « Non je resterai. » Il est vrai que la police municipale était là à ce moment-là. Je le reconnais. La police municipale était là et peut-être que l'on pourrait dire heureusement, car cela aurait peut-être fini autrement. Un des policiers municipaux, que je remercie, est sorti de son véhicule pour repousser ces individus. Arrêtez de dire que tout va bien. Il est vrai que ce quartier se dégrade de plus en plus depuis quelques années. Avant, on pouvait y aller tranquillement et faire du porte-à-porte pour nos campagnes électorales. Aujourd'hui, vous n'y allez plus l'après-midi. Vous y allez le matin tranquillement. Ce matin, j'étais au marché et c'est vrai que c'était tranquille. Heureusement qu'il y a encore de la vie le matin.

Il faut savoir qu'aujourd'hui les commerçants souffrent de cette insécurité réelle, de cette détérioration, de ces incivilités, des bouteilles, des papiers dégoûtants et en ont assez. Quand vous êtes commerçant et que vous arrivez à 6 heures du matin, que vous ouvrez votre magasin pour 8 heures et que c'est très sale, au bout d'un moment vous en avez marre. C'est difficile et je le comprends. Quand ces phénomènes vous parlent avec des noms d'oiseaux de toutes sortes et qu'ils vous disent de partir, c'est compliqué. Je pense qu'il faudrait des effectifs plus importants de notre police municipale. Je n'ai pas dit dans mon programme de jour et de nuit. J'ai chiffré mon programme avec un budget 2020 raisonnable et réel, mais en augmentant les effectifs, en les répartissant, en refaisant de l'îlotage, en reprenant en main nos quartiers à force de passer, on étouffe et on dérange, dans un premier temps. Je ne dis pas qu'il faut les taper, les tuer, les emmener dans le Rhône, etc., ce ne sont pas mes propos. Vous le savez bien, Monsieur le Maire. »

M. le MAIRE : « J'espère bien ! »

Y. CRUBELLIER : « Je suis ancien officier de réserve et je suis formé pour intervenir en cas de guerre civile ou étrangère. On ne tape pas et on ne sort pas notre flingue à tout-va. Il y a de la légitime défense. On n'est pas en état de guerre. On n'est pas sur un territoire avec des sentinelles. Il y a d'autres moyens, etc. Je dis qu'il faut reprendre en main par de l'îlotage pour remettre la paix. La paix fera revenir les gens. Aujourd'hui, dans ces quartiers nombre de personnes ne viennent plus faire leurs courses. C'est la réalité. C'est ce que l'on voit tous les jours. Malheureusement, c'est l'après-midi que cela se dégrade. À 17 heures l'hiver, si vous allez chez Leader Price, qui d'ailleurs va fermer et c'est ALDI qui reprend, car il y avait un problème avec le chef d'entreprise qui en avait assez, cela se dégrade depuis des années et des années. C'est le résultat de la politique que vous avez menée. Ce ne sera pas évident, mais on y arrivera.

M. le MAIRE : « C'est effectivement la tribune électorale. C'est votre quart d'heure de révélation. Ce n'est pas depuis des années, car pour être habitant du quartier. Cette situation s'est dégradée depuis quelques mois. Je maintiens ce que j'ai dit.

Après, les forces de police, les îlotages et les patrouilles sont déjà en cours. Les actions sont en cours sur le quartier. Vous avez sûrement une baguette magique, Monsieur CRUBELLIER. Quand ils vous ont vu distribuer, je comprends. Quand je me promène et que je fais mes courses on ne me saute pas dessus même quand je distribue des papiers. Cela m'est arrivé. J'espère que vous avez porté plainte pour cette agression, car c'est nécessaire. Quand j'ai été insulté, j'ai porté plainte. C'est tout. C'est normal, il faut le faire. »

Y. CRUBELLIER : « Non. »

M. le MAIRE : « C'est aussi un moyen de saisir les forces de gendarmerie sur ces situations-là.

Je vous propose de passer au vote. On est bien loin des commerces. C'est la rhétorique habituelle. Je vous propose de voter cette délibération. Effectivement, ne faisons rien et il ne se passera rien. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
Motion adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

10/ CULTURE

PROGRAMMATION SAISON CULTURELLE LA MOUCHE 2020-2021

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

La Mouche, théâtre et cinéma, organise à travers les saisons culturelles, une programmation d'événements dans la salle de spectacles, mais également « hors-les-murs » pour captiver les Saint-Genois dans leur grande diversité, comme pour promouvoir les richesses artistiques et patrimoniales de la commune.

Différentes actions sont ainsi déclinées :

- le développement d'une offre culturelle diversifiée, présentant les différentes formes artistiques, favorisant la création (développement des résidences, des coproductions et des présences artistiques sur le territoire) et renforçant les liens entre les activités cinéma et le spectacle vivant, notamment dans les actions d'éducation artistique et culturelle (parcours construits à destination des publics scolaires),
- le développement de partenariats et d'actions culturelles avec les acteurs locaux des secteurs sociaux, éducatifs, seniors, culturels, économiques ... ;
- le développement des « temps forts » et de festivals (Paroles, Paroles et festival du parc de Beauregard, programmation hors-les murs), notamment en lien avec la compagnie associée, le développement des séances spécifiques et de la médiation au cinéma (cinés-débat, Croq'ciné, Ciné-thés, Nuit du cinéma, etc.) et la participation à des événements phares régionaux ou nationaux (festival «Lumière», festival «Télérama»);
- La mise en place de partenariats sur l'agglomération, au niveau métropolitain et régional (participation aux réseaux Groupe de 20, Réseau Cirque Auvergne-Rhône-Alpes, festival «Les Utopistes» ...) pour élargir l'attractivité de la Mouche et sa possibilité programmatique.
- le développement des financements (labels arts et essais, politique de la ville, Métropole, Région ...) et notamment des fonds privés (mécénat).

LA PROGRAMMATION 20-21 DE LA MOUCHE, spectacle vivant.

La programmation présentée ci-dessous est en cours de finalisation. La liste de spectacles est susceptible de s'ajuster ponctuellement. Elle se décline par :

1/ Des événements rassembleurs, grand public et construits en partenariat avec des réseaux locaux et régionaux :

- ouverture de saison le 20 septembre en clôture des Journées du Patrimoine, avec un spectacle participatif, *La leçon du montreur* ;
- Biennale de la danse, avec le spectacle *Oïm*, création 2020 de la Cie Massala ;
- accueil d'un concert de Blick Bassy, artiste camerounais, en résonance avec Africa2020 ;
- accueil de deux spectacles « dessinés » (*Song Book* et *Noire*) du collectif F71, en clin d'œil à l'année de la BD ;
- participation au Festival Lumière ;
- participation aux Nuits du cirque, événement national, avec le spectacle de clown *Bobines* de la Cie l'attraction céleste, et séances de cinéma ;

- temps fort thématique organisé entre autre avec le B612 sur thème de « Chers papys mamies... » (Spectacle *Go !* De polina Borisavo, exposition *Le musée itinérant de Germaine* du centre imaginaire de création, et diffusion de courts métrages) ;
- Festival du parc de Beauregard, du 28 au 30 mai, un temps fort résolument grand public, gratuit, avec une programmation de spectacles participatifs, insolites et réjouissants pour profiter du lieu et valoriser son patrimoine.

2/ Des compagnies de référence et des spectacles cultes, en dialogue avec 7 créations de compagnies régionales.

- *S'engager*, de la Cie Ariadne, théâtre (création novembre 2020) ;
- *Ulysse de Taourirt*, Cie Nomade in France, récit et musique
- L'auteur François Hien (Cie L'harmonie communale), nouvel artiste associé, présentera le spectacle en janvier 21 ainsi qu'un cycle de lectures sur le territoire pendant toute la saison, il est également soutenu pour sa prochaine création, *La Honte* ;
- Jeunes artistes de cirque (deux soirées devraient être co-réalisées avec l'école de cirque de Lyon, et une création sera présentée au festival du parc de Beauregard en collaboration avec la cie MPTA) ;
- Soirée découverte des jeunes réalisateurs régionaux (juin 2021 dans le cadre de la fête du cinéma) ;
- Collectif féminin de jeunes scénographes, *Alors l'année prochaine*, associé au festival du Parc de Beauregard ;
- Trio musical Nouk's -Cie Girouette, soutenue pour sa prochaine création jeune public *Perspéhone*.

3/ Un parcours pour le jeune public, avec des spectacles présentés en séances scolaires et tout public, de la maternelle au lycée avec notamment :

- *Bobines*, Cie l'attraction céleste. Cirque. Novembre 20.
- *Natchav*, Cie les ombres portées, Théâtre d'ombres. Décembre 20.
- *Les géométries du dialogue*, Cie Juscomama. Théâtre dessiné. Janvier 21.
- *Petite Iliade en un souffle*, Cie Le Grand nulle part, théâtre.

Différents projets d'actions culturelles sont mis en place autour de la programmation scolaire : parcours de spectateurs, ateliers de sensibilisation et de pratique.

Dans le cadre des parcours croisés, les projets mis en place visent à soutenir les élèves dans l'acquisition de certaines compétences comme par exemple : appréhender des langages des arts et du corps, les représentations du monde, le rapport à l'autre, mais aussi prendre conscience des espaces géographiques et des temps historiques, former son jugement et son esprit critique, etc.

Ce schéma permet de collaborer avec les établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions.

On rappellera qu'à travers les parcours croisés mis en place depuis plusieurs années, différents acteurs de la Ville (B612, la Mouche Théâtre et Cinéma, intervenante musicienne, intervenant multimédia, le service du Développement Durable, le service des Sports) présentent un projet commun à destination des écoles saint-genoises.

La programmation reste pluridisciplinaire, avec une diversité d'arts représentés sur scène. Elle fait la part belle aux écritures contemporaines.

Pour tous les âges, elle s'adresse à tous les publics et met l'accent sur **les spectacles à voir en famille**.

Ancrée et rayonnante, la Mouche prend soin d'accueillir des compagnies étrangères, nationales et régionales. La Mouche est soutenue par l'Office National de Diffusion Artistique pour l'accueil de spectacles nationaux et internationaux.

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit des financements spécifiques, notamment de la Métropole et de la Région. Cet accompagnement prend différentes formes : apport financier en co-production, pré-achat de spectacle en cours de création, accueil en résidence, aide à la reprise de spectacle.

En réseau sur la Région, elle participe au Groupe des 20, et au réseau Cirqu'AURA,

En réseau sur la Métropole, elle participe à la Biennale de la danse, au festival Lumière, au réseau SOLE, aux Nuits d'une Demoiselle.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

. **ADOPTER** la programmation de la saison spectacles 2020/2021 ;

. **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement de la saison spectacles 2020/2021.

M. le MAIRE : « *Merci Madame TIRTIAUX. Après tout cela, si vous n'avez pas envie d'y aller c'est que c'est raté. Y a-t-il des interventions ?* »

T. MONNET : « *Une question. À partir de quand seront les inscriptions ?* »

F. TIRTIAUX : « *Ce sera à partir de mi-juin.* »

P. BARD : « *Madame TIRTIAUX, nous n'avons pas de jugement sur la programmation que vous avez annoncée avec conviction, enthousiasme comme d'habitude.* »

Lors de la présentation du nouveau programme de La Mouche, il serait logique en forme d'introduction, comme nous vous le demandons depuis trois ans, d'avoir un bilan des spectacles de l'année écoulée sur lequel on peut s'appuyer pour argumenter le bien-fondé des nouvelles actions.

Un simple petit tableau Excel, quatre colonnes, avec le nom du spectacle, le nombre de spectateurs, la recette, les cachets des artistes, serait suffisant et il donnerait plein d'informations. Cela ne devrait pas poser de problème puisque, comme l'a dit Monsieur le Maire en réunion des chefs de groupes, c'était toujours plein. En l'absence de ce bilan et en forme de protestation modérée, malgré une suspicion d'opacité, nous nous abstenons sur cette délibération. »

F. TIRTIAUX : « *Monsieur BARD, je note bien votre remarque que je vais prendre pour un compliment. En revanche, pour ce qui est de votre curiosité, je vous invite à venir à La Mouche parce que je crois que vous serez bien surpris de ce que vous pourrez y découvrir et si vous venez à plus de trois spectacles, chiche, pour que l'on revoit ensemble la programmation et que l'on en discute. Mais pour cela, il faut venir pour que l'on puisse parler de l'effet et apprécier exactement l'impact que cela peut avoir. Et bien évidemment avoir tous les éléments sur les actions culturelles qui viennent. Bienvenu. Je serais ravie d'en parler avec vous dans les lieux mêmes. Merci beaucoup.* »

M. le MAIRE : « *Vous pourrez mettre au fronton des écoles ce que cela coûte, à l'Éducation Nationale, la Ville, les crèches, les restaurants scolaires. Il suffit de venir voir quelques spectacles. Il y a 285 places à un prix moyen de 15 €. Les bilans sont connus et sont dans le budget, dans les recettes et les dépenses. Là aussi, on est un peu en campagne. La sécurité et la culture sont des sujets sur lesquels vous revenez régulièrement. Chacun retrouvera les siens. Je vous propose de passer au vote.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

11/ FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires 2020 - Tous budgets

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix futurs qui seront évoqués lors du vote du budget primitif.

Il présente le contexte économique local et national, des informations d'ordre financières, budgétaires et réglementaires (loi de finances) ainsi que la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur les budgets 2020.

I - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE FINANCIER, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

A - Environnement, contexte macro-économique et territorial

Le gouvernement a intégré dans la loi de finances pour 2020 une estimation de croissance de +1,3% pour 2020. Le haut conseil des finances publiques a considéré comme l'an dernier que les hypothèses gouvernementales sont raisonnables et cohérentes avec les informations disponibles.

La situation française reste atypique et mieux orientée que celle de la zone Euro. Elle est caractérisée par une demande intérieure portée par un dynamisme des investissements des entreprises et une consommation privée « confortée ». Ceci a été notamment favorisé et porté par différentes mesures fiscales qui ont contribué à réduire la pression fiscale sur les entreprises et sur les particuliers. Il est possible de citer la diminution de l'impôt sur le revenu ainsi que la suppression totale de la taxe d'habitation qui fera l'objet de développements ultérieurs complémentaires.

La loi de finances 2020 a réorienté certaines mesures qui visent à soutenir le carnet de commande des entreprises, le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi à lutter contre le réchauffement climatique. « Ma primeRénov » permet par exemple à certaines conditions de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. En 2021, Ma « primeRénov » sera ouverte aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriété. Tous les ménages pourront en bénéficier (à l'exception des plus aisés). Elle renforcera certains dispositifs locaux de lutte qui ont déjà été initiés par les collectivités locales.

A Saint-Genis-Laval, Eco renov' a permis par exemple aux copropriétaires de la résidence Rose l'Haye de mener dès avril 2018 des travaux d'isolation et de rénovation énergétique et 2020 permettra une sensibilisation sur cette thématique des principales copropriétés de collectifs.

L'inflation estimée sera de l'ordre de +1,2% pour 2020. Elle est faible comme en 2019 et reste liée aux variations des prix des matières premières, de l'énergie et du pétrole. Les fluctuations et les aléas sont toujours nombreux et l'évolution de la situation reste liée à la normalisation des relations géopolitiques et internationales.

Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne et la période de transition, pendant laquelle vont être négociés les modalités de fonctionnement entre l'Europe s'est ouverte depuis le 1er février. Les économistes considèrent que le point bas a été dépassé et que cette sortie met fin à une partie des incertitudes ; ce qui va permettre de s'organiser et de consolider la reprise cyclique de la croissance.

Le taux de chômage continue à diminuer. Il est en moyenne de 8,2% avec des taux particulièrement bas pour la zone d'emploi de Lyon (7,5%) et la région Auvergne Rhône Alpes (7,3%). Au niveau national, l'Insee précise qu'au quatrième trimestre 2019, l'emploi salarié du secteur privé augmente de 0,2 %. Cette hausse est comparable à celle du trimestre précédent et génère sur le dernier semestre 77 900 créations nettes d'emploi. Sur l'ensemble de l'année 2019, l'emploi salarié privé s'accroît de 1,1 % (soit +210 000). Il est donc un peu plus dynamique en 2019 qu'en 2018.

Ces données contribueront également à tirer vers le haut la consommation des ménages et seront dans le futur source de recettes supplémentaires (T.V.A) pour l'État et les collectivités locales. D'autres indicateurs confirment cette tendance structurellement positive puisque les dernières statistiques mettent par exemple en exergue une baisse du recours à l'intérim et une augmentation des créations d'entreprises et d'activités ainsi qu'une hausse du nombre de contrats d'apprentissage signés dans les secteurs privé et public en 2019 (+ 23,8 % ou + 3 900 dans le Rhône).

2019 est aussi une nouvelle année record dans le Rhône avec par exemple 6 871 nouvelles entreprises immatriculées au registre de l'artisanat.

L'agglomération de Lyon et tout particulièrement Saint-Genis-Laval illustrent pleinement cette dynamique. Dans la Métropole de Lyon, la plus forte hausse d'emplois concerne les services aux entreprises, la finance et l'immobilier : +4,0 % sur un an, soit 8 000 salariés supplémentaires.

Le bâtiment et les travaux publics sont également dynamiques (+3,6%). Les effectifs des

établissements industriels poursuivent leur progression, avec près de 850 emplois supplémentaires en un an.

Dans l'industrie, le rythme de croissance annuel de la Métropole de Lyon est supérieur de 0,5 point à l'évolution nationale (+1,1 % contre +0,6 %).

A Saint-Genis-Laval, on relève des implantations nouvelles en 2019 avec par exemple Thyssen Krupp (20 emplois), Street English (8 emplois), Randstad. D'autres sont prévues en 2020 Tiama, Biopsis farma (rue Guesde), Parc des Cèdres (+ 50 emplois) ou encore l'extension de Diatex (+20 emplois)

Du côté du commerce local, il est possible de noter aussi différentes créations et reprises d'activités avec les implantations des nouveaux commerces suivants : Atelier J. Dedingier (rempailleur avenue Clemenceau), Men's (salon esthétique pour hommes, avenue Clemenceau), Dominos Pizza, Natural bio (épicerie bio avenue Foch), Histoire de crêpes (Rue de la Ville), Au fil de la vie (décoration, montée de l'Église).

Il convient dès à présent de souligner que ce dynamisme est générateur également de recettes nouvelles pour les acteurs publics (Ville de Saint Genis Laval, la Métropole de Lyon, l'État,...).

Comme les années précédentes, les conditions de financement sur les marchés financiers sont attractives et stabilisées à des niveaux de taux très bas ; ce qui permet aux collectivités publiques de réduire leurs coûts et au secteur privé d'augmenter ses capacités d'emprunt.

A Saint-Genis-Laval, il en résulte une baisse des charges financières pour la commune et un volume de transactions immobilières toujours très soutenu ce qui conforte le dynamisme du territoire ainsi que les recettes de fonctionnement du budget de la ville.

De manière synthétique, les dernières publications reproduites ci dessous résument ces différentes tendances.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,1%	1,2%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions

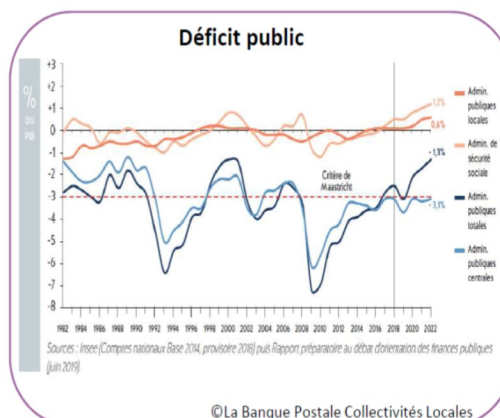
©La Banque Postale Collectivités Locales

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2019)

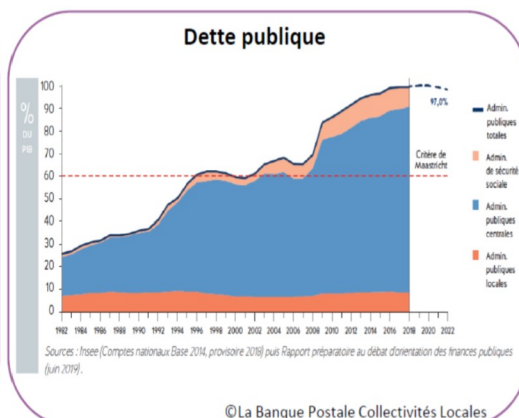
B - Les prévisions pour les finances publiques

Pour mémoire le déficit public doit être inférieur au seuil des 3 % du PIB.

La dette publique doit se rapprocher du seuil des 60 % du PIB. Elle était de 2 415 Md€ à la fin du troisième trimestre 2019. Ce solde s'explique par une réduction des dettes des administrations publiques locales et de sécurité sociale ainsi qu'une légère progression de l'endettement étatique. La France est sortie de la procédure de déficit excessif, mais elle présente une amélioration de sa trajectoire légèrement moins rapide que prévue.



©La Banque Postale Collectivités Locales



©La Banque Postale Collectivités Locales

Il résulte de ce contexte une situation bien orientée qui nécessite de la part de l'Etat et des collectivités locales de continuer à conserver une attention particulière sur les dépenses et la dette de façon à consolider et renforcer leurs capacités d'actions actuelles et futures.

C - Les mesures concernant les collectivités dans les lois de Finances

Il vous est proposé d'aborder successivement l'application effectuée des principales mesures précédentes, l'évolution de l'enveloppe normée et des concours financiers ainsi que les éléments des lois finances 2020 qui concernent la Ville de Saint-Genis-Laval.

La poursuite des précédentes mesures :

Il convient de s'intéresser tout particulièrement à la réforme de la taxe d'habitation et aux premiers résultats des contrats de confiance conclus par l'État avec les plus grandes collectivités locales.

- La réforme sur la taxe d'habitation réduit la pression fiscale sur les ménages et augmente ainsi leur pouvoir d'achat. Le mécanisme reste soumis aux conditions de ressources détaillées l'année dernière. Dans un premier temps 80% des foyers vont être dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif a été atteint de manière progressive sur 3 ans pour les foyers concernés (avec un niveau de dégrèvement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020). La taxe d'habitation a également été supprimée à partir de 2023 pour les contribuables restants assujettis.

A Saint-Genis-Laval, d'après les informations communiquées par l'État, le gain moyen par foyer bénéficiant de la réforme de la taxe d'habitation est de 190€ d'impôts en moins en 2018, et de 415€ en 2019. Il devrait être ensuite de l'ordre de 633€ en 2020.

Comme l'année dernière, l'État a bien versé en 2019 l'exacte contrepartie à la ville de Saint-Genis-Laval comme il s'y était engagé en intégrant l'évolution des bases fiscales. En 2019 plus de deux millions d'euros d'impôts (2 069 772€) ont été pris en charge par l'État à la place des 4 976 foyers Saint Genoïsi concernés en 2019 par la réforme.

Notons par ailleurs que 7992 foyers, c'est à dire 81% des foyers fiscaux, ont déjà été exonérés ou ont bénéficié d'une baisse de leur taxe d'habitation au titre de cette réforme ou d'un autre dispositif réglementaire en 2019.

- Le contrat de confiance concerne 322 collectivités locales. 228 ont fait le choix de contractualiser avec l'État de manière à pouvoir personnaliser leurs objectifs et en définitive par leurs engagements tout en respectant des critères relatifs à l'endettement (capacité de désendettement plafonnée à 12 ans pour les communes) et à la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+1,2% entre 2018 et 2022).

La Métropole de Lyon qui s'était engagée lors du conseil du 25 juin 2018 sur une évolution de

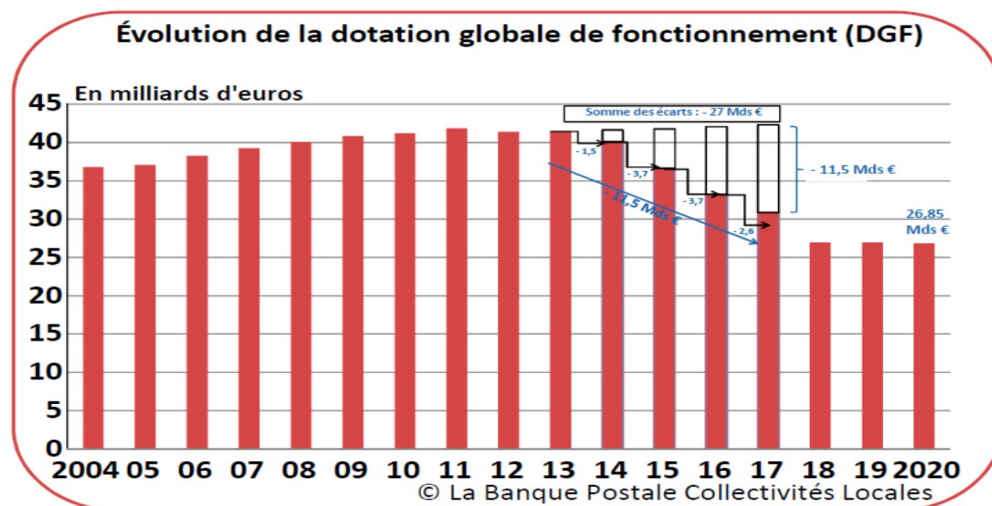
+ 1,19% a bien rempli ses obligations au titre de l'année 2018. Elle présentait une capacité de désendettement de 3 ans qui est largement inférieure aux plafonds fixés par la loi pour la Métropole de Lyon (10 ans). Le caractère récent de ce mécanisme pluriannuel ne permet pas encore son évaluation complète, mais les normes d'évolutions des dépenses de fonctionnement fixées ont dans l'ensemble toutes été respectées. Les premiers résultats sont concluants et pérenniser cette contractualisation semble tout à fait préférable à des réductions directives et arbitraires de dotations.

• L'enveloppe normée et les nouvelles mesures

L'État verse aux collectivités locales des concours financiers qu'il prélève sur ses recettes (40,9 Md€ en 2020). Ils sont regroupés depuis 1996 dans une « enveloppe dite normée » dont le montant total est fixé chaque année par la loi de finances. Ces différentes recettes sont interdépendantes. La progression de l'une est neutralisée mécaniquement par la baisse de l'autre afin que le total financé par l'État soit chaque année identique.

La Dotation Globale de Fonctionnement 2020 a été votée et stabilisée à 26,8 Md€, c'est à dire à son niveau de 2018 conformément la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

La situation résultante des réductions votées précédemment a pu être stabilisée depuis 2018.



La stabilité du montant global et national de la D.G.F peut masquer certaines variations individuelles et les montants définitifs ne sont connus par les collectivités qu'après la publication des montants calculés par les services de l'État (1,08 M€ perçu en définitive par Saint-Genis-Laval en 2019).

Une péréquation maintenue au sein de l'enveloppe normée :

Comme en 2019, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. L'augmentation de la péréquation de 180 millions d'euros est financée, comme les années précédentes intégralement par la DGF des communes et des EPCI.

La Ville de Saint-Genis-Laval n'est éligible à aucune de ces deux recettes.

Une enveloppe normée stabilisée grâce aux variables d'ajustements :

Certaines dotations vont être réduites en volume. Tous les niveaux de collectivités locales (communes, intercommunalités, départements,) sont associés ce qui permet à tous d'être faiblement concernés. Les diminutions seront calculées ultérieurement par L'État, mais les impacts budgétaires seront faibles, car il s'agit de recettes d'importance secondaire.

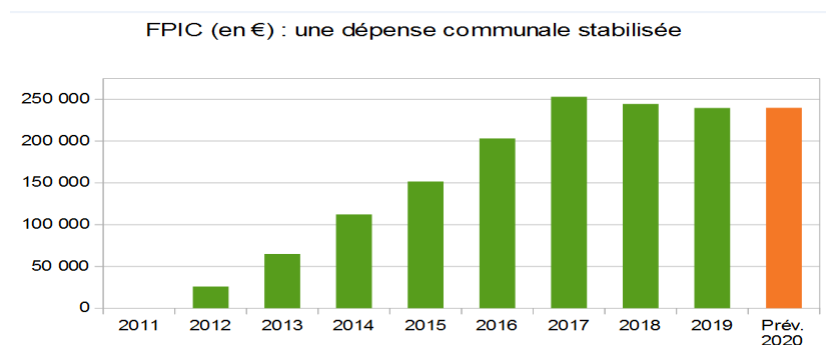
Il s'agit pour Saint-Genis-Laval de fonds relatifs à la taxe professionnelle. Les règles de diminution sont calculées aussi en fonction des recettes réelles de fonctionnement des collectivités bénéficiaires ce qui permet d'ajuster et de personnaliser chaque année les montants individuels.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est reconduit

Le FPIC a été instauré par la loi de finances 2011 pour 2012 en vue d'assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Il s'agit d'une mesure de péréquation, dite horizontale, qui est toujours financée totalement par et à destination des collectivités locales. Il est globalement nationalement stabilisé en 2020 et le montant redistribué reste d'un milliard d'euros.

La hausse supplémentaire initialement prévue pour 2018 n'est toujours pas rétablie en 2020 ce qui permet de limiter les variations individuelles et stabilise les dépenses des contributeurs comme Saint-Genis-Laval et la Métropole de Lyon.

La dépense était de 33,9 millions d'euros pour l'agglomération lyonnaise en 2019 dont 19,8M à la charge de la Métropole de Lyon et 240 000€ à la charge de la Ville de Saint-Genis-Laval.



La revalorisation des bases de fiscalité:

La loi de finances 2018 a modifié le système de revalorisation annuelle des bases fiscales. Les bases fiscales sont désormais obligatoirement actualisées en fonction de l'inflation constatée si elle est positive pour les locaux d'habitation ou professionnels.

En 2020, les bases évolueront faiblement en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (+0,9% pour les particuliers, hors extension et hors construction neuve).

Les démarches d'optimisations, de recherches d'économies, et de mutualisations menées précédemment par les collectivités locales et leurs partenaires doivent désormais devenir structurelles et intégrées, pour chaque activité et pour chaque projet, de façon à pouvoir rendre un service public de qualité qui innove et s'adapte aux évolutions des besoins, des moyens et du territoire.

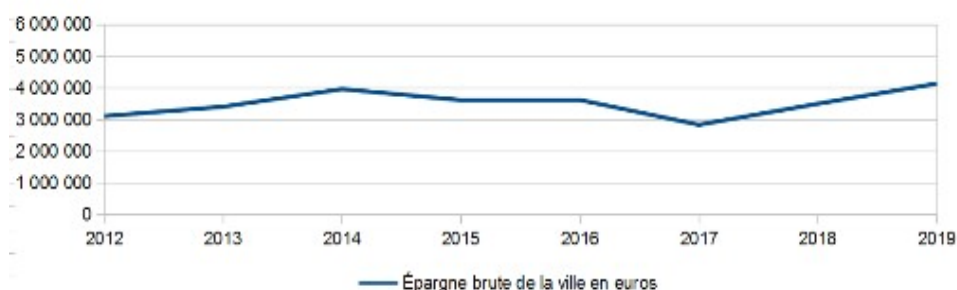
II - LA SITUATION FINANCIÈRE ET SES PERSPECTIVES

Les contextes financier et réglementaire sont assez similaires à ceux des années précédentes. Il vous est proposé d'examiner maintenant les principales caractéristiques de la section de fonctionnement.

A - La section de fonctionnement

Comme les années précédentes l'exécution budgétaire 2019 est conforme aux prévisions, et on rappellera que les décisions modificatives votées en Conseil n'ont concerné que - de 0,9 % du budget total. L'autofinancement définitif sera toutefois supérieur aux prévisions du fait d'efforts de gestion récurrents visant à optimiser chaque dépense et chaque recette, mais aussi du fait d'éléments conjoncturels favorables qui n'étaient pas prévisibles à ces niveaux de réalisation (remboursements sur rémunérations, droits de mutation en matière immobilière). Le résultat dégagé contribuera à financer une partie des investissements qui seront inscrits et proposés lors du budget 2020.

Graphique de l'évolution de l'épargne brute communale :



Les principales tendances en matière de dépenses puis de recettes vont maintenant être successivement abordées.

Les dépenses de fonctionnement

La structure et la volumétrie des dépenses seront stables. L'année 2020 sera toutefois marquée par certaines dépenses supplémentaires incompressibles et exogènes comme celles relatives à l'organisation des élections municipale et métropolitaine.

Le mouvement de réduction des charges à caractère général (-19% sur la période 2012/2018) ne devrait toutefois pas pouvoir être poursuivi dans les mêmes proportions en 2020, car il devient très difficile d'optimiser significativement les coûts des actions et des

activités du fait de ce qui a déjà été réalisé précédemment. Une légère diminution des dépenses par rapport au budget primitif devrait pouvoir être obtenue.

Une réduction des charges va être systématiquement recherchée en effectuant des investissements qui répondent aux besoins et priorisent une dimension environnementale de nature à réduire les consommations (d'eau, d'électricité, de chauffage...). Il s'agit par exemple de renforcer l'isolation des bâtiments neufs ou lors d'une rénovation (isolation des murs, des toitures, installations de cuves pour récupérer l'eau, installation photovoltaïque...).

La commande publique prend également en compte cette double approche de réduction des coûts et de lutte contre le réchauffement climatique. Un marché global pour l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation a été passé de façon à optimiser la coordination des prestations pour réaliser des économies d'énergie, réduire les coûts et obtenir la meilleure performance énergétique possible.

Il est à noter que du biogaz, du biométhane a été prévu dans ce marché et sera utilisé en lieu et place du gaz naturel pour le B612, la Mairie, l'école maternelle Bergier et l'accueil Enfance. De plus, les conditions qui ont été consenties par le fournisseur retenu permettent au total d'intégrer ce volet durable sans surcoût budgétaire.

Les autres charges de gestion courante ne présenteront de variations significatives. Le vote formel de subventions sera toutefois proposé par délibération ad-hoc en avril en tenant compte notamment des demandes formulées, des projets présentés ainsi que des démarches d'optimisation réalisées précédemment ou en cours par chaque acteur et partenaire associatif. L'enveloppe budgétaire globalement affectée aux subventions en numéraire (2,32 M€ en 2019) sera calculée en fonction des décisions à venir. Il est proposé à minima de maintenir l'enveloppe 2019.

Les charges financières pourront être légèrement réduites cette année encore grâce au niveau des taux et la qualité des négociations menées précédemment (-75 k€ par rapport au BP 2016).

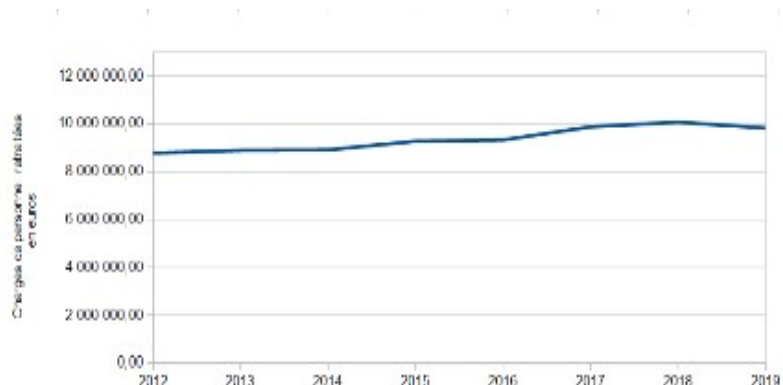
Ressources Humaines et masse salariale

Au 31/12/2018, la collectivité comptabilisait 234 agents sur des postes permanents, dont 43 contractuels. La part des femmes au sein de la collectivité reste toujours importante puisqu'elle représente 68,85 % des effectifs contre 66,53 % en 2017.

Comme les autres années, la part des femmes au sein de la filière administrative est la plus importante (84%) et la proportion de femmes dans la filière technique augmente pour la première fois, et ce en lien avec les recrutements de techniciennes dans la collectivité.

Par ailleurs, on constate un certain équilibre dans la répartition des femmes dans l'ensemble des filières contrairement à la répartition des hommes essentiellement représentée dans la filière technique. Le nombre de femmes en poste à responsabilité reste stable. Si on analyse les départs en formation, on s'aperçoit que la part des hommes et des femmes qui parte en formation est la même.

Enfin, la structure de l'effectif de la collectivité continue à se rajeunir puisque la part des moins de 30 ans atteint maintenant 10,5 % de l'effectif, avec une proportion de femmes jeunes plus importante dans cette tranche d'âge. On constate une égalité sur la tranche d'âge 30- 50 ans.



Cette structuration de la collectivité a des impacts en termes de rémunération, notamment à travers le dispositif du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) mis en place réglementairement en 2017.

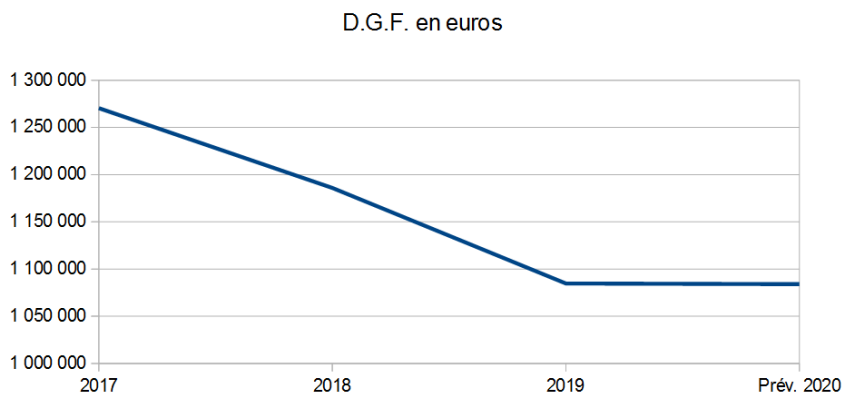
Comme les autres années, la stabilité des charges de personnel sera recherchée bien que la masse salariale se trouve naturellement augmentée.

En effet, elle devra prendre en compte l'impact du double scrutin de mars sur la masse salariale (+ 30K€), tout en intégrant les modifications liées à l'évolution des carrières des agents (G.V.T, départs en retraite), les charges relatives au PPCR, les hausses de cotisations et la création d'un poste sur le dernier trimestre 2019 de coordinateur de l'animation territoriale et de la vie associative.

Les recettes de fonctionnement

Le contexte financier de L'État s'est amélioré, mais il ne permet pas encore de faire évoluer favorablement en 2020 les recettes de fonctionnement versées aux collectivités locales.

Le contexte relatif aux concours financiers de L'État décrit précédemment s'applique à Saint-Genis-Laval comme l'illustre par exemple la DGF (cf. graphique ci dessous).



Les taux communaux en matière d'impôts locaux sont stables depuis 2009 avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti. L'actualisation réglementaire des valeurs locatives ainsi que les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions) contribueront à faire progresser les recettes fiscales communales.

En effet, la Métropole de Lyon et Saint-Genis-Laval sont particulièrement attractives, ceci a donc un impact très positif sur nos zones d'activités, que ce soit celle de la Mouche, du Favier ou des Barolles. Il en résulte une progression physique des bases industrielles et commerciales. L'arrivée du métro et le Vallon des Hôpitaux constituent indéniablement des facteurs favorables supplémentaires.

De plus, les entreprises sont particulièrement attentives, dans leur choix d'implantation, à l'offre de services développés sur le territoire en direction des familles, ainsi que des mobilités comme l'arrivée du métro. À ce titre, le nombre d'enfants scolarisés, les équipements scolaires de la maternelle au lycée général et professionnel constituent des atouts. De même, le nombre et la diversité des modes de garde possibles, sont également des éléments pris en compte dans les choix d'investissements.

Il convient également de souligner que le niveau des autres recettes sera maintenu avec un dynamisme soutenu des droits de mutation du fait de l'attractivité de la ville et du territoire, de la conjoncture financière et immobilière toujours bien orientée ainsi que des projets d'aménagements qui sont maintenant en cours de réalisation.

Aucune recette exceptionnelle n'est anticipée pour 2020, ce qui induit une stabilité logique de ces dernières.

Au regard de ces précisions, de la santé financière de Saint-Genis-Laval, des projets en cours, des capacités de réalisation de la ville et des niveaux d'autofinancement aucune augmentation des taux communaux des impôts locaux n'est nécessaire ni préconisée.

B - L'endettement et niveau d'investissement :

Un encours de dette toujours maîtrisé

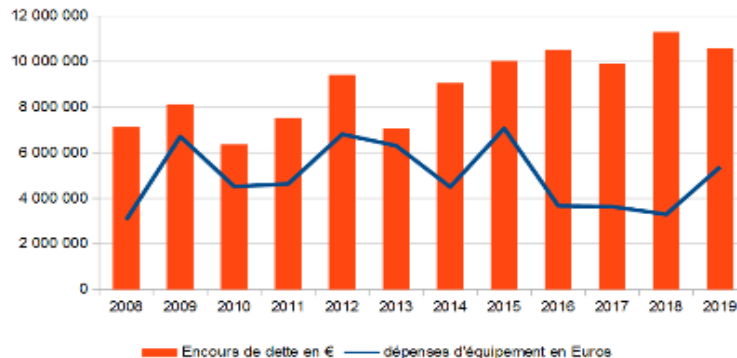
L'encours de la dette est le Capital emprunté Restant Du (c'est à dire la dette restant à rembourser). Il correspond aux besoins de financement externe de la Ville pour pouvoir financer les investissements programmés.

En ce début d'année, la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock d'emprunt à rembourser de 10,58M€ (dette revolving comprise) ce qui correspond à un capital restant du de 476,6 € par habitant. Il reste inférieur à celui des communes comparables. Les derniers chiffres

officiels disponibles (au 31/12/2018) montrent un stock de dette de 516 € par Saint Genois contre une moyenne de 1036€ par habitant.

La structure de la dette est inchangée et toujours saine et équilibrée. Elle comprend 37,6% de taux fixe, 38,3 % de taux variable (indexés sur l'euribor) et 24,1% de livret A. L'endettement présentait un taux moyen de 2,4% et une durée de vie résiduelle de 14,7 ans ce qui correspond aux moyennes constatées.

Le graphique traditionnel actualisé ci dessous met en perspective les évolutions des dépenses d'équipement avec l'endettement (au 31/12/2019).



Les données évoluent de manière cyclique en fonction principalement de l'avancement comptable des grands projets. Par exemple, la période proposée comprend successivement des infrastructures rénovées (B 612, La Mouche, les requalifications des rues F. Vernaton et du Chemin de Moly), créées (B 612, Mixcube, Poste de la Police Municipale) ; ainsi que les investissements programmés précédemment avec par exemple la réalisation de la halle de tennis couverts au complexe Henri Fillot, la relocalisation de Roule virou et la rénovation en cours du CSCB.

La capacité de désendettement de la ville, qui correspond au nombre d'années d'épargne brute qu'il lui faudrait pour rembourser sa dette était de cinq années en 2019. (Ce ratio correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement). Il est inférieur à la moyenne constatée pour les villes de plus de 10 000 habitants (7 années) ainsi qu'au plafond de douze ans prévue par la loi de programmation des finances publiques précitée pour les pactes de confiance. Sur la période 2012 et 2019, on compte plus de 40 millions d'équipements et un niveau moyen d'un peu plus de 5 M€ par an ce qui traduit un volontarisme constant de proposer des équipements et des espaces publics en adéquation avec les attentes et les évolutions des acteurs du territoire.

Il apparaît tout à fait pertinent de continuer dans le futur de rechercher à préserver un autofinancement pour limiter le recours à l'endettement et à la fiscalité tout en investissant de manière structurante pour le développement équilibré de Saint-Genis-Laval notamment pour prendre en compte le développement du Vallon des hôpitaux.

Par ailleurs le niveau d'emprunt permet d'appréhender sereinement les aménagements à venir et notamment le financement des équipements publics.

III LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'investissement ainsi que l'ensemble des Orientations budgétaires 2020 sont définies par la programmation pluriannuelle des investissements de fonctionnement 2014 - 2020 et feront l'objet d'une nouvelle programmation sur le mandat 2020 - 2026.

Les invariants décrits précédemment devront être repris dans le budget tout comme les engagements pris à ce jour par la collectivité.

Une majeure partie des postes budgétaires en dépenses comme en recettes est liée à des charges structurelles. Il en est ainsi également pour certaines dépenses obligatoires comme par exemple le remboursement de la dette actuelle (en fonctionnement pour les charges financières et en investissement pour le remboursement du capital) ainsi que les écritures comptables (dites d'ordre) qui se neutralisent globalement.

La synthèse actualisée de la précédente programmation pluriannuelle d'investissement renseigne sur les opérations achevées, en cours de finalisation et/ou phase d'études.

L'année 2020 sera essentiellement caractérisée par :

- la finalisation de la halle couverte au complexe Henri Fillot
- la poursuite du programme de rénovation qualitative les toitures terrasses de l'ensemble du bâti Paul Frantz

- la rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles (isolation, optimisation thermique et fonctionnelle, travaux d'accessibilité), et de premiers travaux pour l'îlot Guilloux (démolition des bâtis)
- le renforcement, l'extension et l'optimisation permanente du système de vidéoprotection,
- la poursuite des actions de soutien et d'accompagnement en matière économique (entreprises, emplois, commerces de proximité), sociales et éducatives.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Darcieux, Barolles - Collonges)						
MDQ Collonges						
Médiathèque B 612 (toiture - exceptionnel), la Mouche						
P.M. et vidéoprotection						
Halle couverte au complexe H. Fillot						
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, G.S. Ste Eugénie						
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors						
Actions sociales						
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie						
Économie - commerces et emploi						
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux						
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie / arrivée du métro (extension)						
C.S.C.B (rénovation)						
Relocalisation du RAM - Extension de la crèche R. Virou						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Les résultats probants ne peuvent être obtenus que par une constance dans les actions et leurs réalisations. Certains d'entre elles découlent d'obligations réglementaires ou d'orientations municipales. Elles sont mises en œuvre dans un esprit constructif et de mutualisation avec les différents partenaires publics ou associatifs pour en accroître l'efficacité.

2020 maintiendra cette orientation.

A/ La poursuite pérenne des orientations et des actions en cours

Sans être ci après exhaustif, le budget 2020 intégrera les orientations :

- Conformément à la réglementation et à la programmation pluriannuelle de l'AD'AP, la mise aux normes en matière d'accessibilité sera poursuivie avec des travaux qui ont été programmés cette année au restaurant scolaire Paul Frantz, au Multi-accueil Pom'Cerises, à la résidence autonomie des Colombier, au gymnase Guilloux. Un bilan à mi-parcours sera réalisé.

- La gestion patrimoniale joue une importance de tout premier plan et passe par une politique d'acquisition et de cession foncière telle qu'elle a été exprimée et réalisée les années précédentes. Le budget 2020 continuera de permettre la mise en œuvre d'une politique volontariste notamment sur le secteur des commerces des Collonges, du centre ville et particulièrement le cœur de ville (rue de la Ville-rue de la liberté), des Barolles. (locaux commerciaux, baux, fonds de commerce, bâtis à réaffecter...).

Par ailleurs, afin de pouvoir actualiser et développer cette stratégie patrimoniale tout au long du mandat 2020/2026, il est très opportun de prévoir dès à présent la réalisation d'un diagnostic patrimonial des bâtiments communaux de façon à pouvoir orienter les différentes actions à mener (requalification, rénovation, acquisitions, cessions, identification des risques ou des opportunités fonctionnelles et d'usage ...). Un accent tout particulier sera porté sur les locaux communaux du centre ville où les enjeux sont nombreux.

- Le numérique est un enjeu majeur dans la gestion publique ainsi que le quotidien de chaque acteur du territoire. La modernisation de l'infrastructure numérique sera poursuivie de façon à permettre à chaque utilisateur de bénéficier du meilleur service possible avec un niveau des sécurités le plus élevé possible. Outre les services municipaux, ces investissements sont nécessaires pour permettre aux Saint Genoïses de bénéficier d'un service de qualité de manière

directe (en utilisant par exemple les services numériques proposés par le B 612, le Mixcube) ou indirecte (via les services ou les activités proposés par les associations).

- Un volet budgétaire est nécessaire pour poursuivre le programme ciblé de rénovation des façades Centre-ville avec des aides aux propriétaires qui contribue à conforter l'attractivité et la convivialité du centre. Il est également envisagé de procéder à une étude centre ville pour amplifier les effets de cette orientation en intégrant à terme un réaménagement urbain avec une large phase de concertation.

- Les travaux d'entretien-rénovation permettent de proposer des équipements culturels, scolaires sportifs, dédiés à la jeunesse et à la petite enfance,... fonctionnels. Le budget 2020 maintiendra cette orientation et la planification et priorisation des travaux seront comme chaque année établies pour prendre en compte le fonctionnement des équipements, les surcoûts, mais aussi les risques potentiels d'indisponibilité des équipements (étanchéité, chauffage, ...) en lien avec les associations.

B/ Agir pour lutter contre le réchauffement climatique et maintenir des capacités d'actions communales élevées

L'investissement public présente la particularité de pouvoir à la fois réduire les charges de fonctionnement futures, mais aussi de diminuer l'empreinte écologique du territoire. Il en résulte grâce aux réductions de dépenses publiques réalisées la possibilité pour la ville de stabiliser la fiscalité communale tout en répondant aux défis environnementaux actuels. Ces éléments constitueront l'ossature de la construction des budgets 2020 et suivants.

De manière générale tous les travaux de rénovation réalisés et/ou prévus (CSCB), de mise aux normes (AD'AP et accessibilité), d'aménagement ou tout simplement de construction recherchent toujours à réduire les charges à caractère général actuelles et futures en optimisant les consommations et les coûts d'entretien. On rappellera que cela a permis des économies substantielles -13% sur les consommations d'énergie en matières d'éclairage public et près de -20% sur les charges à caractère général sur ces années.

L'exemple des toitures est assez significatif pour être évoqué ici, car des opportunités particulièrement intéressantes ont été détectées. Cette amélioration de la performance énergétique par une isolation plus qualitative est aussi une véritable opportunité pour contribuer à développer en même temps les actions souhaitées par le Plan Climat Air Énergie Territorial 2030 qui a été voté par le conseil municipal le 10 décembre dernier (PCAET axe 5). L'installation de toitures végétalisées et/ou de panneaux solaires peut alors être étudiée et mise en place de manière conventionnelle (Cf. la délibération ad hoc) ou directe par la ville si les différentes conditions techniques sont réunies. Comme pour la toiture B 612, cette approche sera donc mise en œuvre à l'occasion des rénovations partielles envisagées en 2020 des toits des écoles Guilloux et Mouton (élémentaires et extension).

Il en sera de même pour l'éclairage public où une priorité sera donnée sur les sites qui nécessitent une mise en sécurité comme le parking de la médiathèque, ou qui utilisent les technologies les plus énergivores comme la rue et la place des Collonges. Certains réseaux seront également rénovés et dissimulés lorsque c'est opportun au regard des projets en cours ou à venir (Vallon des Hôpitaux). Il est en effet fondamental d'en profiter pour réduire aussi les conflits d'usages grâce à une plus forte disponibilité de l'espace public. Il s'agit de sécuriser et de favoriser l'utilisation des modes doux par le plus grand nombre.

Concernant la mobilité des moyens ville, le rajeunissement du parc roulant (véhicules, vélos) est poursuivi en recherchant à réduire les frais de fonctionnement (entretien, réparation, consommation). Une part significative des investissements sera donc mobilisée pour disposer d'un système de mobilité sobre et décarboné (axe 4 du PCAET) en privilégiant à chaque nouvel achat le type de motorisation le plus à même de respecter l'environnement. Le parc est particulièrement varié au regard des différentes missions exercées en régie par les services de la ville et nécessitera une analyse au cas par cas pour chaque renouvellement. L'usage des transports en commun (réseau TCL) pour participer aux différentes réunions organisées à la Métropole de Lyon ou au centre de l'agglomération peut aussi s'avérer pertinent et complémentaire.

Le développement du secteur Sainte Eugénie - Vallon des Hôpitaux ainsi que l'arrivée du métro sont des opportunités supplémentaires de mettre en œuvre cet axe.

L'exemplarité et la réalisation de l'écoquartier s'inscriront pleinement dans cette logique de réponse à ce double défi tout en intégrant un cadre arboré et préservé de 22 hectares. Dans la logique exprimée précédemment, une réflexion a été menée de manière à profiter des nouveaux équipements, de l'espace pour rééquilibrer l'implantation des équipements relatifs par exemple à l'enfance tout en apaisant les déplacements. L'objectif est de faire en sorte que les effets positifs ne s'arrêtent pas à la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.), mais

bénéficient à l'ensemble des habitants sur toute la commune. L'intégration intelligente de logements, de commerces, de services et d'entreprises préfigure également la ville de demain et sera du fait de cette proximité de nature à favoriser les circuits courts, réduire les déplacements ; et bénéficier dès maintenant des solutions d'avenir.

C/ Une méthodologie partenariale étendue pour construire ensemble l'avenir du territoire

La complémentarité, la subsidiarité et la coordination n'ont jamais été aussi importantes que maintenant de façon à accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique sur le territoire. La Ville de Saint-Genis-Laval a su développer de manière contractuelle ou informelle des liens privilégiés et susciter et faire vivre des partenariats avec les différents acteurs du territoire et notamment avec

→ la Métropole de Lyon

Même si l'année 2020 actera un nouveau contrat, les actions retenues par la Ville de Saint-Genis-Laval au titre du contrat territorial avec la Métropole de Lyon continuent à être mises en place et à être développées.

Il s'agit principalement de :

- l'utilisation de référentiels communs et de tableaux de bord en vue de faciliter l'accueil et l'orientation des usagers en matière sociale,
- la mise à disposition de plate-formes et d'outils numériques se développe en s'appuyant sur les réseaux professionnels en matière de commande publique (visibilité, dématérialisation et traçabilité), d'enseignement (actions éducatives conjointes et à la lutte contre le décrochage scolaire), de gestion des garanties d'emprunts (mise en commun des analyses, optimisation des délais), sportive (application pour permettre une pratique sportive sur mesure dans un cadre privilégié).

Comme les années précédentes, une attention toute particulière est apportée sur les espaces publics et la voirie.

Il s'agit en tout premier lieu de répondre à un maximum de priorités concrètes et ciblées des usagers par les petits aménagements et des travaux grâce à la mise œuvre des travaux de proximité via le F.I.C. Ils sont réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la Ville de Saint-Genis-Laval ce qui permet in fine de doubler les capacités et les actions.

Ensuite les conventions "qualité-propreté" ont également été instaurées pour coordonner les moyens de la Métropole de Lyon et de la Ville afin d'améliorer les résultats et de réduire les coûts, en rationalisant les interventions pour les secteurs du centre ville et des Barolles.

Le projet nature sera toujours mené par la Ville de Saint-Genis-Laval en partenariat avec la Métropole de Lyon qui prend en charge financièrement la totalité des dépenses. En 2020 le plan de gestion du plateau des hautes Barolles sera poursuivi tout comme la réalisation d'animations pédagogiques.

Le projet du Vallon des Hôpitaux-Sainte-Eugénie intégrera, dans des cadres contractuels innovants, la Ville et la Métropole de Lyon avec des acteurs privés et publics de façon à optimiser les financements ainsi que l'utilisation des différents espaces publics.

→ les partenaires associatifs Saint Genois

La Ville continuera, en plus versement des subventions, de mettre à la disposition à titre ponctuel ou permanent des associations, des locaux, des salles et des moyens matériels et humains importants pour permettre aux activités et aux événements associatifs de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Des travaux d'investissements significatifs seront effectués comme chaque année de manière à ce que les équipements soient fonctionnels et puissent à répondre aux besoins de tous.

Le budget intégrera les investissements budgétés et les subventions versées.

Le partenariat avec les associations sera aussi être amené à être renforcé au vu des besoins. Par exemple l'analyse des besoins sociaux, été présentée lors du conseil municipal de décembre dernier, a par exemple préconisé pour les jeunes de 16 à 25 ans et les publics

précaires de renforcer le maillage des dispositifs locaux et la communication ainsi que et de développer des réunions collectives.

→ avec des bailleurs et des personnes privées

Ces relations partenariales sont en plein développement. Il est possible de distinguer des partenariats en plein essor et d'autres plutôt traditionnels qui seront reconduits et poursuivis. Ainsi la Ville continuera à accompagner les personnes privées concernées par différentes subventions, dans leurs travaux de rénovation de manière à participer à la mise en valeur et au développement du centre ville dans le cadre du plan façade du centre ville.

Des projets d'acquisition, d'amélioration et de construction en matière de logements conventionnés seront également soutenus de façon à permettre à la Ville de respecter l'engagement qu'elle a pris en la matière avec l'État. Il convient de souligner que les subventions versées sont intégralement déductibles du prélèvement S.R.U. ce qui neutralise complètement leur coût.

De manière un peu plus récente des perspectives intéressantes se sont montrées pour la sécurité. En matière de vidéo protection des mutualisations des Centre de Supervision Urbaine pourraient être étudiés à la demande des bailleurs et au vu de l'arrivée du métro ce qui permettra à moyen terme de moderniser et développer le système actuel dans une logique préventive, mais aussi d'aide aux enquêtes menées par la gendarmerie. Le protocole de Participation Citoyenne signé en mai dernier sera accentué en 2020 au vu des premiers résultats encourageants.

Le présent rapport met en exergue un contexte financier et économique global plutôt favorable, avec un dynamisme marqué pour l'agglomération lyonnaise. Saint-Genis-Laval confirme ce contexte et l'arrivée du métro ainsi que les perspectives du Vallon des hôpitaux dynamisent cette tendance. Les répercussions financières sont donc plutôt favorables tant pour les ménages que pour les entreprises, mais aussi la ville de part les droits de mutations.

Parallèlement, la situation financière de la collectivité est rassurante :

La ville a une épargne qui reste supérieure à 3M€, elle a su anticiper les diminutions successives de dotations de l'État aujourd'hui stabilisées, structurellement réduire ses charges fixes par les recherches d'économie, mais aussi par sa politique d'investissement sans augmenter ses taux de fiscalité.

Son endettement est raisonnable (structure de dette équilibrée : pas d'emprunts toxiques, remboursable en 5 ans) et de moitié au regard des communes identiques.

Les niveaux de services mis en œuvre sont équivalents voire supérieurs au regard du nombre d'équipement gérés et des principaux indicateurs de gestion.

En 2020, il s'agit dès lors de conforter ces résultats qui permettent d'appréhender sereinement les perspectives du Vallon des hôpitaux et d'inscrire la Ville dans la transition énergétique et écologique tout en étant attentive à son rôle de solidarité et cohésion sociale pour assurer un développement équilibré du territoire pour les générations à venir.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** que la présentation, au titre de l'exercice 2020, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ci-avant présenté ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont eu lieu.

Y. CRUBELLIER : « *L'orientation budgétaire est importante. Cela va permettre à notre commune de bâtir son propre budget 2020 en s'appuyant sur des informations financières nationales, mais aussi locales.*

Sur le plan national, la croissance économique prévue pour 2020 est revue à la baisse avec un taux de 1,3 % au lieu de 1,7 % en 2019 et une inflation de 1,2 %. Le Gouvernement suscite un ralentissement de l'économie mondiale et repéré.

Selon l'INSEE, le chômage serait plus bas avec un taux à 8,1 %, soit 2,5 millions de chômeurs. Nous serions tentés d'applaudir. Cependant, tour de passe-passe, le site de Pôle Emploi, organisme d'État, rappelons-le, indique qu'il y a en fait 3,5 millions de chômeurs, soit 1,1 million de plus qu'annoncé plus haut. 1,1 million ce n'est pas rien, d'autant que derrière les chiffres, il y a de la misère et du désespoir. Où sont donc passés ces chômeurs ?

Ces différents chiffres sèment le trouble. Lesquels sont les bons ? Comment se fait-il que l'État retienne des taux de croissance si pessimistes quand l'INSEE annonce de bons résultats sur le front de l'emploi ? Ces contradictions entretiennent un flou, qui n'a rien d'artistique, et qui ne permet pas de s'appuyer sur des chiffres certains. Comme disait cette chère Madame Martine AUBRY : « Si c'est flou, c'est qu'il y a un loup. »

Sur le plan local, au regard des éléments que vous nous avez communiqués, s'il n'y a pas de changement notable par rapport au budget précédent, ce budget révèle la même idéologie que vos budgets de toute cette mandature.

Les charges de fonctionnement vont augmenter. Vous l'écrivez vous-mêmes en page 7 du document que nous avons reçu, la délibération numéro 11. Je cite : « L'année 2020 sera toutefois marquée par certaines dépenses supplémentaires. »

Les subventions du budget 2020 devraient mathématiquement diminuer et la subvention du CADEC, liquidé par vos soins, rappelons-le, une subvention de 180 000 €, n'a pas eu lieu d'être. On devrait donc obtenir un montant de 2,14 M€ d'économies. Que nenni. L'argent des Saint-Genois va généreusement être redistribué à d'autres associations avec le doublement de la subvention pour certaines. Nous avons vu les demandes de subventions au mois de janvier. Il est quand même étonnant que certaines associations demandent le double.

Au niveau des recettes, toujours votre même logique, c'est-à-dire augmenter l'impôt de manière mécanique par l'intermédiaire des bases, page 9 de la délibération numéro 11. C'est ce que j'ai démontré maintes et maintes fois. La réalité vous donne raison, bien que vous prétendiez le contraire. D'ailleurs, concernant les taux, vous rappelez les montants, mais vous ne vous engagez pas officiellement à les maintenir à leur niveau, d'après la délibération et par rapport à vos PowerPoint, c'est différent. Vous êtes revenus en arrière.

Concernant les taux d'endettement, on constate encore et toujours une hausse. Vous allez encore nous dire que par rapport à d'autres communes de la même strate : « Bien sûr... ». Il n'en demeure pas moins que la dette augmente et qu'il faudra bien un jour la rembourser.

Comme les années précédentes, vous n'envisagez aucun effort pour la réduire, voire la supprimer. A contrario, par exemple, la ville d'Orange y est parvenue, certes, pas en une année. Il a fallu des années d'efforts, mais la municipalité y est parvenue pour le plus grand bénéfice des Orangeois en conservant une qualité d'investissement et de vie excellente.

En conclusion, avec votre équipe, c'est toujours plus de dépenses publiques, plus d'impôts, plus d'endettements et sans que la qualité de vie, la sécurité, ni même le bien-vivre ensemble, ne s'améliorent. Heureusement, les Saint-Genois auront l'opportunité de voter pour une équipe d'hommes et de femmes soucieux du bien commun, qui s'engagent à administrer la ville et à gérer les finances publiques en bon père de famille. Avec nous, ce sera sûrement différent. »

T. MONNET : *« Les mesures concernant la collectivité dans les lois de finances impactent le pouvoir d'achat de tout le monde, par l'entremise de la réforme sur la taxe d'habitation. Seront gagnants les revenus modestes. Seront perdantes les personnes qui en étaient déjà exonérés car elles n'auront pas de compensation ! Sera perdante la majorité des citoyens puisque ce que le Gouvernement donne dans la poche de certains sera repris dans la poche de tous aux dépens de politiques sociales et publiques qu'il nous imposera.*

Vouloir moins payer d'impôts et de taxes c'est réduire les budgets de la santé, de l'enseignement, de la sécurité, de la justice, de la solidarité, autrement dit des services publics, dont nous constatons, année après année, les déliquescences au profit du secteur privé qui cherche fréquemment profit et rentabilité.

Vouloir moins payer d'impôts pour consommer encore et toujours davantage de produits manufacturés qui accentuent la mondialisation et nuisent à notre environnement, cela peut paraître caricatural, mais le problème mérite d'être posé.

À la lecture de cette délibération concernant le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020, nous constatons comme les années précédentes une vision uniquement comptable de vos projets et de votre vision des Saint-Genois en 2020. Tout investissement dans l'humain ou dans les objectifs environnementaux ne sont perçus que sous l'aspect financier.

Au regard de l'analyse des besoins sociaux de 2019, même si certains équipements sont louables, des tennis couverts, un club house et des caméras de vidéosurveillance, ce ne sont pas des équipements culturels et de nouveaux pôles de commerce supplémentaires, dont les Saint-Genois ont prioritairement besoin, mais bien plus de liant dans les relations humaines, les quartiers, l'intergénérationnel, l'interculturel, les relations familiales, pour combattre le décrochage scolaire. L'aide et l'accompagnement des familles monoparentales de plus en plus nombreuses, le maintien de nos aînés, de plus en plus nombreux également dans la vie publique et la prise en compte de leur isolement, la recherche d'emploi et la clarification de cette nébuleuse d'aide et d'accompagnement qui leur est proposée.

*À l'échelle d'une commune comme la nôtre il y aurait fort à faire pour sensibiliser nos concitoyens aux enjeux cruciaux du développement durable, mais comment intéresser des populations trop éloignées de ces considérations tant leur quotidien n'est que fatalisme, débrouille, isolement ?
Oublié l'Agenda 21, d'ailleurs, dont nous n'avons jamais eu ne serait-ce qu'un bilan.*

Il y aurait à faire pour améliorer nos relations intergénérationnelles, confessionnelles, identitaires, sociales.

Il y aurait à faire pour faire vivre la démocratie à l'échelle de notre Conseil Municipal et de notre ville.

Oubliées les commissions climatiques même si avec les beaux jours à venir certains envisagent le développement des réunions de concertation et des comités d'usagers.

Absents les comités de quartier auxquels pourrait être attribué un budget participatif pour les actions de proximité.

Inexistants les lieux de réunions participatives avec la population pour travailler sur des projets municipaux en dehors des réunions publiques au cours desquelles les populations sont conviées pour être informées des projets qui sont déjà validés.

Regrettable le manque d'écoute de certaines associations qui sollicitent de votre part une oreille attentive et souhaiteraient mettre leurs compétences désintéressées au service des Saint-Genois.

Tardive votre démarche auprès des associations pour l'élaboration des contrats d'objectifs et des financements pluriannuels.

Inimaginable l'investissement dans l'éducation populaire pour informer, pour faire découvrir d'autres lieux, d'autres religions, d'autres structures, pour dénoncer les travers sociétaux, environnementaux ou financiers des autres sociétés. Ici on ne touche pas au politiquement incorrect. Les gens dormiraient moins bien, mais ils forgeraient leur esprit critique.

On constate aujourd'hui que la question migratoire est au centre des tiraillements nationaux et mondiaux. On entend aujourd'hui que c'est dans les pays les plus pauvres que s'amasse le plus grand nombre de réfugiés et que nous, Européens, ne sommes pas en mesure d'accueillir à la hauteur de nos moyens un nombre plus important de migrants. Sous l'expression populiste et nationaliste de certains partis politiques, nous sommes paralysés à l'idée de faire plus pour accueillir dignement celles et ceux qui sont déjà sur notre territoire.

Sur Saint-Genis-Laval, en particulier, associations caritatives et réseaux d'éducation sans frontières se battent pour leur apporter un soutien logistique minimal. Certes, la commune propose quelques aides alimentaires, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait au moins trois

ou quatre logements municipaux pour permettre à certaines familles de souffler un temps, logements gérés par une association, qui se chargerait d'encadrer leurs rotations entre elles et qui s'inséreraient dans le réseau d'entraide existant sur Saint-Genis-Laval. Ces logements d'urgence pourraient, comme nous l'avons déjà pointé, accueillir des familles en souffrance sociale.

Concernant la vidéo-protection, vous connaissez notre position. Vous aurez engagé plus de 550 000 € de dépenses, plus d'un demi-million d'euros et ce n'est pas fini puisque les bâtiments publics ne vont pas cesser de sortir de terre et parce que la technologie galopante vous obligera à réactualiser régulièrement le parc des caméras.

Les résultats sont-ils à la hauteur des montants investis ? Par qui les écrans de contrôle sont-ils regardés ? Dans le même temps, nous nous rendons compte que les incivilités, les dégradations, l'insécurité, prospèrent toujours dans certains espaces, aux Collonges comme aux Barolles. La vidéo protection n'est pas active ici. Il faut inventer avec les bailleurs sociaux d'autres modes de fonctionnement : une présence accrue d'agents sur le terrain par le biais de gardiens, une police municipale ou une gendarmerie dans la rue au contact de toutes les populations.

Pour éviter les désagréments de voisinage et libérer la parole, ne faudrait-il pas instaurer un conseil syndical de locataires avec des référents par allée ? Ce sentiment de ne pas être écouté, de ne pas être en capacité de gérer les conflits, d'avoir l'impression d'être les laissés pour compte et de n'avoir aucun projet que celui de quitter ce quotidien parfois lourd n'engendre que frustrations, extrémisme, parfois, abstentionnisme, trop souvent.

Que dire du monde associatif tant le sujet a été maintes fois épuisé, défendu, lors de nos diverses interventions ? Pour la petite histoire, c'est le seul paragraphe de la délibération qui comporte cinq coquilles dans sa rédaction. Encore un acte manqué. Une certitude, il faut davantage valoriser et gratifier le bénévolat, tout ce qu'il apporte à soi, mais plus encore aux autres.

Nous lisons ici ou là qu'il faudrait des assises associatives pour poursuivre et développer le partenariat avec les associations au service des habitants. Certains sont en train de réinventer l'eau chaude. On sait bien que faire, défaire et refaire c'est toujours travailler.

D'autres structures associatives par leur rôle de service public sont des amortisseurs sociaux. Nous n'avons, par conséquent, pas le droit moral et financier de les affaiblir, mais bien au contraire de les renforcer et de les accompagner.

Sur le quartier des Collonges, nous avons annuellement un bilan d'activité qui nous était présenté par Léo Lagrange. Aujourd'hui, le Mixcube, géré en régie directe, ne nous fait part d'aucune information.

Sur le quartier des Barolles, le Centre social et culturel des Barolles nous fait part annuellement, au moment de la présentation de son budget, de ses actions réalisées et de celles à venir ainsi que du manque de moyens au regard des nécessités.

Le CCFP a un rôle de cohésion sociale, un travail de résilience identitaire, qu'il a de plus en plus de mal à assumer.

Le quartier a certes quitté le dispositif des quartiers prioritaires à la politique de la Ville, anciennement CUCS, avec une perte financière sévère. Pourtant le quartier est encore en veille. Certains indicateurs sont inquiétants sur ce territoire comme l'augmentation d'enfants en phase de déscolarisation, l'augmentation des familles monoparentales, qui accumulent les difficultés : emploi, garde d'enfants, revenu, isolement.

Un constat : pas de vie associative dans les quartiers en dehors de la maison de quartier. Celui-ci est éteint lorsque l'école et le centre social sont fermés. Sans jouer à se faire peur, des risques de fractures sociales se font sentir. Pourtant, les projets d'équilibres sociaux ne manquent pas. Il faudrait faire un travail avec les primaires, car ils se retrouvent parfois seuls sur les quartiers. Il ne faut pas attendre trop tardivement le collège pour essayer de résoudre les problèmes. Dans ces cas-là, il faut prendre en compte la famille dans sa globalité pour obtenir une solution globale et éviter, entre autres, le décrochage scolaire. Il faut

mettre le paquet sur la parentalité. Il faudrait travailler avec les bailleurs sociaux et les nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration.

Il manque des commerces de proximité, de lieux de vie et de rencontres, d'espaces intergénérationnels, malgré les importants et remarquables travaux réalisés sur les Barolles.

Le quartier manque de visibilité et est saturé de routes qui l'isolent. Une partie de sa population, et c'est vrai pour l'ensemble de la commune, ne peut pas se payer le luxe de s'ouvrir à certaines formes culturelles, de payer plusieurs licences sportives, d'intégrer certaines associations sportives parce que les enfants n'ont pas le niveau. Il faut mettre le paquet sur le sport, car les associations culturelles et sportives ne sont pas en reste et jouent le rôle d'intégrateur social, de soutien au handicap, qui devrait incomber au service public. Il faut faciliter le collectif en lien avec les services de la mairie, en lien avec les bailleurs sociaux, en lien avec le monde associatif.

Pour ce qui est de l'accès aux salles municipales, grandes et petites, nous sommes en totale contradiction avec votre volonté d'en limiter l'accès aux associations. Les actions que vous menez dans le cadre de la politique de la ville n'ont jamais fait l'objet de synthèse et de bilan. Comme nous vous l'avons déjà reproché.

Vous pérennisez certaines actions. Vous en supprimez d'autres et en proposez de nouvelles, mais jamais, vous n'avez pris la peine de nous en donner les raisons, si ce n'est financières parfois ou parce qu'elles sont obligatoires.

La question de la santé n'a jamais été débattue en assemblée. L'a-t-elle déjà été au sein de la majorité municipale ? Nous ne disposons d'aucun élément sur les praticiens de notre commune, de notre territoire, des démarches menées pour répondre aux besoins et aux nécessités et aux alternatives qui pourraient être mises en place, comme une maison de santé et un EHPAD pour nos anciens.

Dans cette perspective de mieux répondre aux besoins des associations, pour toutes les actions énumérées précédemment, et à mener envers les Saint-Genois, une baisse modérée de la marge brute et donc de l'autofinancement nous semble possible sans mettre en cause notre capacité d'investissement. Investissement que la réalisation du quartier du Vallon des Hôpitaux obérisera certainement, mais c'est une orientation positive vers laquelle vous ne souhaitez pas tendre. Revoyez vos priorités. Interrogez la population. Les associations sont leurs priorités. Sollicitez les voix, la parole et les besoins de vos administrés plus d'une fois que tous les six ans.

Enfin, impôts ou pas ? Si impôts, pourquoi et pour qui ? Si pas d'impôt, quels sont les enjeux communaux à prioriser ? Toutes les questions sont bonnes à poser et surtout toutes les réponses sont bonnes à écouter.

Très loin de vous considérer comme un homme de dialogue et d'écoute, tel que certaines personnes semblent bien tardivement vous qualifier, je n'aurai personnellement aucun regret à quitter ce Conseil Municipal, qui ne m'aura apporté que regrets et désillusions.

Je souhaite bon vent à l'équipe qui vous remplacera, car tous deux, Monsieur le Maire, nous nous donnons rendez-vous pour d'autres aventures dans la ville de Bourgoin-Jallieu. »

P. MASSON : « Quelques brefs éléments de réponse. Je commencerai par la fin. J'ai compris, Monsieur MONNET, que l'on avait pour vous, une logique trop financière sur le budget. Quand on veut avoir un budget, il faut d'abord commencer par les finances. Je vous rassure, la logique n'est pas que financière. Elle s'appuie aussi sur un ensemble de politiques publiques et d'orientations que sans doute d'autres détailleront.

Il me semble quand même dans ce que vous avez dit que l'investissement ou les travaux « en dur », pour moi, ne s'opposent pas à tous ce qui crée du lien social et des actions humaines. Quand on construit un équipement sportif on crée aussi du lien et un lieu pour permettre aux gens de se rencontrer et garantir aussi des capacités d'investissement. C'est ce qui nous permettra dans le futur quartier de garantir ce lien social à travers les équipements qui permettront aux habitants, qui vont y habiter, de vivre correctement et normalement.

Concernant les remarques de Monsieur CRUBELLIER, je ne vais pas reprendre les chiffres de l'INSEE en précisions et redétailler des différentes catégories de chômeurs, mais je crois qu'il est intéressant d'avoir la dynamique de création, d'emplois et d'activités, qui est visible. La dynamique positive est là, à la fois nationalement et localement. On a eu l'occasion d'en parler assez souvent.

Sur les charges de fonctionnement, les charges augmentent structurellement par des évolutions à la fois des tarifs de l'énergie, que l'on ne maîtrise pas, à la fois sur la réglementation concernant le personnel. Ce sont des choses qui évoluent tous les ans et sur lesquelles on n'a pas de prise. Il n'empêche que l'on mène quand même une forte action de maîtrise des coûts. Si on ne faisait pas attention, comme on le fait chaque année, les augmentations des charges auraient pu être plus fortes. C'est grâce à cette rationalité et aux économies faites par les services que l'on arrive à ce résultat-là.

Concernant les demandes associatives ce sont des demandes. Nous n'en sommes qu'aux orientations budgétaires. Ce sera vu ultérieurement. Ce n'est pas l'objet du Rapport d'Orientation Budgétaire de ce soir.

Pour l'endettement zéro et la diminution des impôts, je veux bien faire des économies, mais à un moment donné, même si on peut avoir des orientations différentes sur les dépenses, quand bien même il faudra les financer quelque part. Si on diminue les deux types de recettes, je ne sais pas comment on fait, sauf à compter exclusivement sur les recettes de l'État. On a vu qu'elles se sont stabilisées ces temps-ci, mais l'expérience des années précédentes nous amène à être prudents et surtout à éviter de compter trop sur les autres pour bâtir notre budget. Merci. »

M. Le MAIRE : « Quelques mots pour clore ce débat sur le ROB. Il faut acter que l'on a présenté la réglementation. Par respect républicain, on a souhaité voter le budget au mois d'avril. C'est la responsabilité de la nouvelle équipe de le préparer.

Je me disais finalement en vous entendant que je ne suis pas arrivé en quelques années de mandat à le financer avec l'air du temps ou avec l'air des « y a qu'à faut qu'on ». J'ai essayé, mais je reconnais avoir échoué dans ce domaine.

Vous nous reprochez, Monsieur CRUBELLIER, une certaine continuité. Heureusement, que nous avons une action sur six ans avec une programmation pluriannuelle des investissements qui s'échelonne dans le temps. On serait bien de piètres élus si on n'avait pas cette vision prospective, qui va d'ailleurs bien au-delà des mandats. Il faut regarder au-delà de notre horizon électoral. On a anticipé le Vallon des Hôpitaux, la nouvelle école, pour que Mouton soit moins important et pour améliorer la capacité de restauration scolaire. On est bien dans cette optique de vision globale à 10 ans. À chaque fois, j'ai regardé la Ville avec 10 ans d'avance. Certains la regardent avec 10 ans de retard. Chacun fait comme il le souhaite.

Il me semble que diminuer l'endettement est quand même étonnant, car les taux d'intérêt sont extrêmement faibles. On est à 5 ans de remboursements possibles par la Ville. C'est l'un des plus bas chiffres. Cela nous permet de désendetter mais pour faire quoi ? Désendetter et ne payer que sur l'autofinancement ? Ce serait contradictoire avec ce que dit Monsieur MONNET. Il dit qu'il faut avoir moins d'autofinancement. Si on a moins d'autofinancement pour payer l'entretien du patrimoine ou pour acheter des véhicules propres, il faudra faire de l'emprunt à la place. On ne peut pas en même temps ne pas avoir d'emprunt et diminuer les impôts. C'est ce que vient de dire Philippe MASSON et on sait très bien faire.

Je renvoie le débat sur les impôts. En vous écoutant, Monsieur MONNET, je me dis que l'on ne doit pas habiter dans la même ville. D'un côté, « c'est le Bronx », de l'autre : « Il n'y a rien pour les écoles, pour le social, pour la culture. » Je n'ai entendu que du négatif. Je suis plutôt dans le positif. Vous auriez pu dire Monsieur MONNET, par exemple, que la taxe communale qui est stable depuis 10 ans, avec la baisse de la TH, est quand même une préservation du pouvoir d'achat des Saint-Genois. En même temps, on a accompagné les tarifs municipaux. Ils ont été contraints au plus juste. On les a très peu augmentés, même pour certains en dessous du coût de la vie. La vie augmente, mais on a fait des efforts, notamment, pour les temps d'activités périscolaires ou les restaurants scolaires.

Monsieur MONNET, vous auriez pu dire que la culture a progressé pour tous avec la rénovation du B612 : plus de 50 % d'abonnés avec les enfants des écoles qui viennent. On fait sortir les jeunes des quartiers. Je ne suis pas du tout sur votre logique. Il faut avoir tout dans le quartier : Non. La logique est que l'on ouvre les portes de la Ville et de la Métropole avec le métro. Vous auriez pu dire que le métro est une chance extraordinaire pour les enfants. Ils vont pouvoir s'ouvrir à des aspects culturels sur la Métropole ou d'autres aspects de loisirs. Nous ne sommes pas comme vous. On ne pense pas la même chose. C'est ce que l'on a essayé de conduire pendant des années. C'est effectivement faire sortir du bas de l'immeuble, de la copropriété, du conseil de citoyen. C'est important.

Vous auriez pu dire aussi qu'au niveau de l'environnement la Ville a largement progressé. On a diminué de 13 % la consommation d'énergie. On arrive à 20 km de déplacements cyclistes et piétons doux.

Vous auriez pu dire que l'on a été très attentifs à la préservation. Vous avez parlé de développement durable. L'Agenda 21, c'est M. HOLLANDE qui l'a supprimé, ce n'est pas nous. Cela a été abandonné. Nous sommes passées sur un autre dispositif. »

T. MONNET : « *Vous aviez des objectifs. C'était sur le site Internet. Au Conseil Municipal, on n'en a jamais discuté. »*

M. Le MAIRE : « *Vous auriez pu dire, Monsieur MONNET, que 107 hectares ont été reclassés en zone verte ou agricole pour atteindre 52 % de la commune. C'est important quand on voit les enfants faire les Chemins de la Mémoire au Fort de Côte Lorette, dans un environnement exceptionnel préservé.*

Vous auriez pu dire que 150 ou 200 enfants sont mieux pour apprendre à jouer au tennis en étant à l'abri dans la halle couverte dans le complexe sportif.

Vous auriez pu dire que le bio et les produits régionaux sont à 40 % dans les restaurants scolaires.

Vous auriez pu dire, mais vous l'avez dit, je vous en fais grâce, qu'il y avait des travaux remarquables sur les espaces publics des Barolles.

Vous auriez pu dire que les activités périscolaires grâce à la Ville, à la fois intra-scolaires et extra-scolaires, sont de qualité et ouvrent justement à la culture, à la musique, à l'environnement, à la vidéo, au théâtre, avec des choses de qualité que les gens viennent voir de loin. Vous auriez pu dire tout cela.

Vous auriez pu dire que les concertations, par exemple, pour le PLUH et le Vallon des Hôpitaux, ont été bien plus nombreuses que la seule réglementation. Il y a eu beaucoup de réunions. Il y a même eu des ateliers participatifs. Je ne sais pas si vous y étiez. Ce ne sont pas que des réunions d'information. Le projet de rénovation du centre social des Barolles est construit avec les utilisateurs. Les espaces publics des Barolles ont été faits et discutés avec les habitants. On a tenu compte d'un certain nombre de propositions qui ont été faites.

Vous auriez pu dire que ce qui se passe aux Collonges : Scène Ouverte au Mixcube. J'en ai parlé tout à l'heure. Ce sont des éléments extrêmement positifs.

L'analyse des besoins sociaux a été conduite par la solidarité. On n'a pas que l'aide alimentaire. On a tout un réseau caritatif. Je ne sais pas si vous connaissez d'autres villes. L'analyse des besoins sociaux a été conduite avec l'ensemble des partenaires, qui ont reconnu un travail exceptionnel avec les institutionnels et qui vont permettre d'avoir ce diagnostic et de bâtir un avenir.

Vous auriez pu dire aussi que les animations produites dans la Ville avec des associations sont plus nombreuses qu'avant. On a encore plus d'associations qui participent à la fête de la musique...

Vous auriez pu dire cela puisque finalement il y a des choses extrêmement positives. Dire que l'on a tout bien fait et que tout est meilleur dans le meilleur des mondes : non. On sait

que des améliorations sont à faire. On a parlé du quartier des Collonges tout à l'heure. Une charte a été signée pour les enfants en échec scolaire. Beaucoup de choses se passent dans cette ville, mais dans votre catalogue vous n'avez rien vu. Ma foi, je ne sais pas si vous étiez à Bourgoin-Jallieu ce jour-là, mais moi je suis à Saint-Genis-Laval et je vis ma ville avec ses points positifs et ses points négatifs. Bien sûr que nous avons encore du travail sur la planche. C'est pourquoi nous avons fait un contrat municipal, qui donne d'autres ambitions et qui permettra d'avoir cette ville heureuse et d'augmenter effectivement et d'inciter.

Il ne suffit pas de dire il faut. Il faut aussi avoir des habitants qui s'investissent dans les conseils de quartier. On a vu combien c'est difficile à faire vivre aux Collonges. Et combien c'est difficile d'avoir des correspondants dans les allées. Il faut voir les difficultés que cela représente. Quand on est assis sur sa chaise c'est facile, mais quand on est sur le terrain on voit bien les acteurs, les associations, les éducateurs, les difficultés qu'ils rencontrent même si on les accompagne très largement.

C'est pourquoi j'ai envie de dire, Monsieur MONNET, que vous êtes très déçu, mais qu'il faudrait voir les choses positives, cela vous donnerait peut-être une vision plus rose de la réalité du terrain et des Saint-Genois. Ce n'est quand même pas le Bronx et on n'est pas dans un pays sous-développé. J'étais un peu inquiet en vous entendant. Je suis optimiste et un peu utopiste. Je me dis que finalement on a encore beaucoup de choses à faire et à améliorer, certainement. Les méthodes peuvent être revues. Je suis toujours à l'écoute de tous et des élus.

Vous parliez du groupe majoritaire, mais vous savez, contrairement à certains qui ne venaient jamais, qu'il discute à la fois des orientations financières que nous allons prendre. J'entends aussi parler du poids des impôts. Dans notre groupe, nous discutons. Chaque adjoint a sa propre délégation. Madame TIRTIAUX a fait un brillant exposé sur la culture, mais c'est valable pour l'économie, le commerce, les affaires scolaires, l'urbanisme et autre choses. Oui, le groupe majoritaire débat régulièrement des orientations budgétaires.

Il y a quand même la réalité des choses qui s'imposent. On dit que la Ville est riche et qu'elle a les moyens, mais ce sont les moyens des Saint-Genois. Ce sont les contribuables et on a une obligation de le gérer comme il ne faut et de faire peser le moins possible sur l'impôt et sur les familles avec des barèmes dégressifs. On a mis en place les quotients familiaux. D'ailleurs, on vous a écouté, Monsieur MONNET, puisque vous aviez demandé des barèmes dégressifs pour la restauration scolaire. On l'a fait également pour les activités scolaires. Vous voyez que nous sommes à l'écoute des propositions des uns et des autres. J'ai essayé de le faire très honnêtement pendant ces six années. Bien entendu, le collectif citoyen c'est bien, mais chacun a des avis différents et à un moment donné il faut prendre des décisions. Ce n'est pas un problème d'autoritarisme, mais de choix et de décision. Il faut trancher à un moment donné entre des priorités et des besoins d'absolues nécessités. Nous sommes plus proches aussi de la solidarité. On essaie et on y travaille avec la Métropole sur l'accueil des personnes en situation difficile, ensuite le RSA.

Je ne vais pas dire tout ce que l'on fait, car ce serait aussi long que votre intervention et j'ai déjà été trop long. Je vois le bon côté des choses. C'est mon côté optimiste et utopiste. J'aime bien, car cela nous fait beaucoup avancer dans la gestion de notre Ville.

Donc le ROB est effectivement une photographie. Ce n'est pas un discours politique. Vous avez fait un discours de ce qu'il faudrait. Le ROB est simplement un discours qui tient compte des différentes contraintes et qui trace des perspectives pour l'avenir. Dans notre situation financière, il faut bien en tenir compte pour pouvoir agir, tout simplement. Voilà ce que j'avais envie de vous répondre. »

T. MONNET : « Effectivement, j'aurais pu dire ces choses-là, mais vous le dites tellement mieux que moi. »

M. Le MAIRE : « Je vous remercie. C'est qu'elles existent alors. »

T. MONNET : « Je n'ai jamais dit qu'elles n'existaient pas. Comme le dirait Madame TIRTIAUX : je suis un peu la mouche du coche. J'ai tendance effectivement à pointer du doigt ce qui serait à améliorer. Si c'était pour « servir la soupe » à longueur de temps, je serais dans votre équipe. Je ne le suis pas. »

M. Le MAIRE : « C'est très peu d'honneur pour les autres conseillers municipaux de leur dire qu'ils « servent la soupe ». Je trouve que c'est peu respectueux. »

T. MONNET : « Personnellement, je ne servirai pas la soupe parce que à mes dépens je sais ce qu'il en est. À un moment donné quand on dit : « Au niveau budget tout va bien », on retrouve dans certains tracs comme quoi la gauche c'est dans la poche. Vous n'êtes pas prêts de nous revoir là-dessus. Quoi qu'il en soit, beaucoup de choses sont faites. Je ne le nie pas. Il y a beaucoup de délibérations que nous votons. De fait, nous ne sommes pas forcément opposés à tout. Nous savons ce qui s'y passe.

Après, que nous souhaitions pouvoir accentuer un certain nombre de choses et avoir des orientations politiques, nous semble-t-il, plus humaines, vous avez votre sentiment et j'ai le mien. Je l'exprime. Vous n'êtes pas d'accord c'est comme ça. Il me semble important de le dire. Nous sommes aujourd'hui dans l'opposition. Vous n'avez jamais voulu qu'il y ait une opposition constructive. Nous sommes aujourd'hui dans l'opposition et nous disons ce que nous pensons. À maints égards, il y a beaucoup de choses encore à améliorer au niveau de la transparence. Je vous l'ai dit au niveau d'un certain nombre d'actions qui sont menées : jamais nous n'avons de compte rendu ou de bilan sur ce qui se passe. Des actions arrivent, partent, reviennent, on ne sait pas pourquoi. Il faut acter, ma foi. Si on ne pose pas de questions, on n'a aucun commentaire. Ce n'est qu'un exemple. Tout va bien pour vous, continuez comme ça.

M. le MAIRE : « Il y a un juge de paix : les Saint-Genois. C'est aujourd'hui l'anniversaire de Jean-Philippe LACROIX. On peut peut-être lui souhaiter un bon anniversaire. Il est venu quand même pour le ROB. Je pensais qu'il était attendu ailleurs. Je parlais de l'investissement des élus. Il a fait le sacrifice de son anniversaire pour être présent parmi nous. C'est pourquoi je remercie l'ensemble des élus pour leur temps passé. Effectivement, parfois on vous écoute et parfois on ne partage pas votre point de vue, mais c'est aussi cela la démocratie. Merci de votre contribution. Il faut voter sur le fait que nous vous avons bien présenté le ROB. Qui est contre le fait que nous vous l'avons présenté ? C'est un peu ridicule, mais...

T. MONNET : « C'est le débat qui est important, pas seulement la présentation. Il est important de voter le fait qu'il y a eu un débat. Dans certains lieux, cela peut ne pas avoir lieu. »

M. le MAIRE : « Il y a eu une présentation et un débat. Dans certains lieux, cela ne donne pas lieu à débat. Ce qui n'est pas bien démocratiquement. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

12/ PERSONNEL COMMUNAL

Emplois saisonniers

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été et offrir une expérience à des jeunes, la Ville recourt à des emplois saisonniers.

Parallèlement, la ville accompagne les jeunes dans leurs démarches d'emploi, jobs d'été et stages. A ce titre, elle propose des temps de « formation-rencontres » pour des conseils de formulation de CV, de lettre et de simulation d'entretien.

Les postes intéressés sont dans les services logistiques, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers, et ainsi de s'appuyer sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service Jeunesse, afin de rencontrer dans un

premier temps, les candidats en recherche d'emploi, puis dans un 2ème temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

Service espaces verts

2 emplois maximum d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020 et du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020 sur des fonctions d'aide jardinier.

Service entretien des bâtiments et logistique

2 emplois maximum d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020 et du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

Service des sports

3 emplois maximum d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, sur des fonctions de gardien de gymnase du 13 juillet 2020 au 14 août 2020, et de gardien de stades orienté en espaces verts pour les périodes du 20 juillet 2020 au 14 août 2020 et du 03 août 2020 au 30 août 2020.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2020.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2020.

Le Conseil Municipal procède au vote :

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur COUALLIER. Y a-t-il des remarques ? Non. J'ajoute que SOLEN est très intéressée par les jobs d'été, et avoir un partenariat avec des entreprises qui viennent. Ils ont aussi des problèmes de recrutement l'été, pour les remplacements. Ils s'associeront à ce forum des jobs d'été.* »

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

13/ PERSONNEL COMMUNAL

Modification État des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité.

Le Comité Technique réuni en séance le 28 janvier 2020 et le 18 février ont statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière Administrative

- Création d'un poste d'Attaché à Temps Complet
- Création d'un poste de Rédacteur Principal 1ère classe à Temps Complet
- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif à Temps Complet et 1 poste d'Adjoint Administratif à Temps Non Complet 17,5/35°
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35*)

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 28/01/20	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 27/02/20	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	14	14	1	1		15	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0	1	0	2	0
Adjoint Administratif		34	30	4	3 dt 1 TNC (17,5/35)	1 tnc 28/35	36	4

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes citées ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal ;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

T. MONNET : « Concernant ces modifications de grades et de catégories, etc., y a-t-il parmi les personnes qui changent de poste, la création d'un nouveau poste ? »

M. le MAIRE : « Non. Dans ce cadre-là, ce sont des modifications. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 03.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 05/05/2020
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER